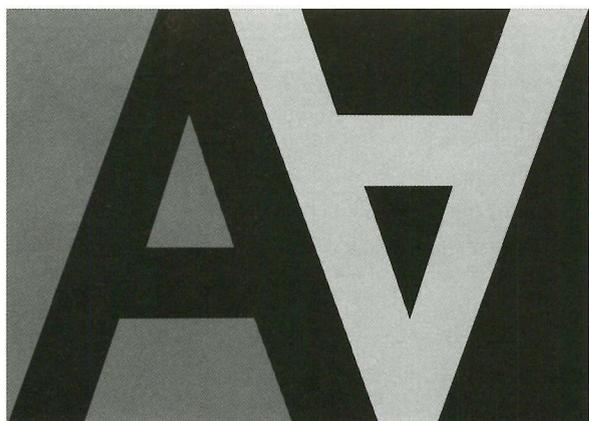


A U V E R G N E



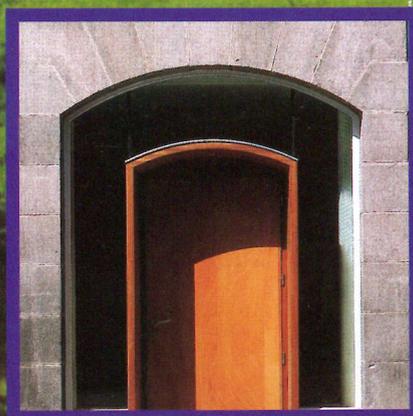
ARCHITECTURES

REVUE DU CONSEIL
REGIONAL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES
JUILLET 1999
N°21 - 40 F

Maisons individuelles
Quelle place
pour les
architectes ?



VOLVIC
Reconversion
de l'ancienne école
en mairie



Une des entrées de la Mairie de Volvic

CLERMONT-FERRAND
STADE MARCEL-MICHELIN

Une nouvelle
tribune
de 5 500 places



Clermont choisit son profil

Le Centre d'exposition et de congrès, équipement de premier plan sur la carte française des congrès (Services techniques municipaux)

Le stade nautique Pierre de Coubertin, huitième équipement mondial des années 2000 (architectes : Blanchet/Bouet)

La Jetée, un centre permanent autour du court métrage, dont Clermont-Ferrand est la capitale mondiale (architectes : Fabre/Speller)

VILLE DE CLERMONT-FERRAND



5

conseil de l'ordre

- Calendrier de la Réforme.
- Y a-t-il une architecture industrielle contemporaine ?
- Les architectes comme "auteurs".
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
- www.archi.auvergne.org : 1000 consultations par mois.
- Appel à la délation.

6

actualités

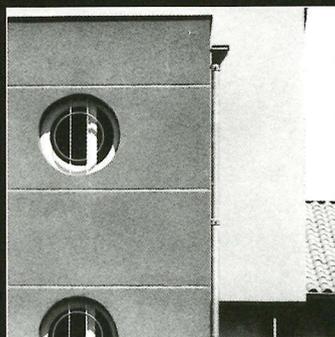
Concours ACI de maisons individuelles : Une nouvelle gamme signée "jeunes architectes régionaux"

L'affaire n'est pas anodine : le groupe ACI (Crédit Immobilier du Puy-de-Dôme - Auvergne Habitat) crée une gamme de maisons individuelles Clédor par concours ouvert aux jeunes architectes régionaux : trois modèles prévus, quatre retenus à la sortie. Les résultats nous changent agréablement du style "mas provençal" de rigueur chez tant de pavillonneurs...

La revue du
Conseil
régional
de l'Ordre
des
Architectes
d'Auvergne.

www.archi-
auvergne.org
ordre@archi-
auvergne.org

Edition : Ordre des Architectes Région Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand. Tél. 04.73.93.17.84 Fax. 04.73.34.39.09 www.archi-auvergne.org ordre@archi-auvergne.org
Directeur de la publication : Roland Ondet
Comité de rédaction : Jean-Claude Collet / Christine Descœur / Anne Montrieul.
Conception-réalisation : G. de Bussac S.A. - 04.73.42.31.00 www.gdebussac.fr avec la participation de Vice Versa pour la réalisation graphique, de Denis Couderc et Michel Josselin pour la rédaction
Publicité : G. de Bussac / Michel de Féligonde. Tél. 04.73.62.81.08
Dépôt légal : 3è trimestre 1999.

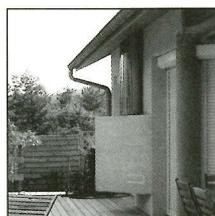


s o m m a i r e

8

brèves-actualités

- "La Jetée" à Clermont-Ferrand : l'hymne au court métrage.
- Sabourin : projets d'avenir et d'association.
- Concours European : l'équipe régionale précise son projet.
- Concours : réhabiliter avec l'acier.
- L'athlétisme avait besoin d'un stade couvert.
- La nouvelle salle du Musée des Beaux-arts.



10

actualités

Stade Marcel-Michelin : Une nouvelle tribune de 5 500 places

Architecte et entreprises ne disposeront que de cinq mois pour démonter la tribune Est et en ériger une autre, plus grande, de 5 500 places. A terme, la capacité du stade devrait tourner autour de 20 000 places.

12

dossier

Maisons individuelles

• Quelle place pour les architectes ?

Victimes le plus souvent de préjugés, les architectes se défendent mal sur le marché de la maison individuelle, contrôlé en grande partie par les "pavillonneurs". Et pourtant, ils ne manquent pas d'arguments ni de compétences. Enquête.

• L'élu et l'architecte

Clin d'œil

Eco-système.

19

savoir-faire

Reconversion de l'ancienne école en mairie à Volvic

20

observatoire

L'Observatoire des concours dans la région Auvergne.

- Annonces : demandes d'emploi, recherche de stage.
- Carnet.

Quelle époque opaque !" disait le Concombre Masqué à son ami Chourave. Le Concombre Masqué c'est un aimable légume qui habite un cactus-blockhaus sur une planète plate où les éléphants jouent au bowling à 10 heures du soir dans le grenier et où le soleil fait parfois la grasse matinée... Un monde de désordre joyeux, surréaliste mais sans conséquences...
Un monde duquel le nôtre se rapproche de jour en jour un peu plus, mais non sans conséquences. Un désordre où prime l'apparence des choses sur leur réalité, l'attitude sur l'action, l'agitation sur l'efficacité.
Le temps gagné (sur quoi ?) est une référence de qualité. On monte des opérations à la hâte sans en arrêter le programme, on fixe des budgets de convenance qui correspondent plus à des lois comptables qu'à la réalité du marché et on jette tout cela en pâture à une Maîtrise d'œuvre de plus freinée par la multiplication d'intervenants extérieurs dont la fuite des responsabilités est le passe-temps favori.
La loi M.O.P. dispose en son article 2 : « *Le Maître de l'Ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage se construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre. Il lui appartient après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement...* »

Il n'est pas excessif de dire que ces principes sont foulés aux pieds dans la majorité des cas, que c'est la Maîtrise d'œuvre avec l'Architecte au premier plan qui remplit ce rôle, au prix de son travail, de projets plusieurs fois remis sur la planche, d'appels d'offres infructueux, de chantiers

calamiteux, pourris par les imprévus et les dépassements de budget.

C'est la Maîtrise d'œuvre qui, à la fin, porte la responsabilité d'un ratage qui n'a son origine que dans la préparation initiale. C'est la Maîtrise d'œuvre qui en fait les frais bénévolement.

La loi M.O.P. devrait définir avec autant de précision la mission du Maître de l'Ouvrage que celle du Maître d'œuvre. Elle devrait définir et codifier les notions de faisabilité et de programme, fixer les modes d'appréciation de l'enveloppe financière. Il est facile d'être responsable quand les carences ne sont pas sanctionnées.

Les collectivités locales organisent leurs propres services de Maîtrise d'œuvre en services techniques communaux, centres de gestion, syndicats intercommunaux... pour échapper aux arcanes d'un code des marchés publics rendu inutilisable par des stratifications de contraintes imposées par la moralisation.

Les collectivités locales et territoriales font au grand jour une concurrence déloyale au secteur privé au lieu de se consacrer à ce qui est leur mission devant la Loi : la concertation, la réflexion, la programmation en amont de tout projet.

Les conséquences sont néfastes.

L'architecture produite est souvent banale sinon de piètre qualité, elle est modélisée - un concepteur ne peut être bon les mains liées, et contraint par des liens de subordination -. Le résultat n'est pas financièrement meilleur puisque de toutes façons le programme est tout aussi mal fait.

Plutôt que de s'affronter pour faire mal son travail de part et d'autre, ne serait-il pas plus intelligent, dans le souci de l'intérêt général, d'établir un mode de fonctionnement complémentaire où chacun joue son rôle, garde sa place et assume ses responsabilités ?...



Jean-Paul Lanquette, Président



EN PARLANT DU GAZ NATUREL

CHAUFFAGE

Pour permettre aux futurs utilisateurs du chauffage au gaz naturel de se familiariser avec les différentes techniques, **Gaz de France** préconise la gamme **CLIMALLIANCE** pour la construction neuve.

CLIMALIN, **CLIMADOU**, **CLIMATOP** sont les techniques de chauffage et d'eau chaude déclinées suivant les besoins du client et le niveau de confort qu'il souhaite.

CLIMALIN, la solution pratique.

CLIMALIN propose un type de matériel simple et efficace : chaudière murale, radiateurs en acier, canalisations en cuivre ou en polymère, thermostat et robinets thermostatiques.

CLIMADOU, le confort exigeant.

CLIMADOU propose du matériel fiable qui intègre les acquis de la technologie : chaudière au sol, radiateurs en fonte, ballon d'eau chaude accumulée pour des usages fréquents et abondants.

CLIMATOP, l'idéal du confort.

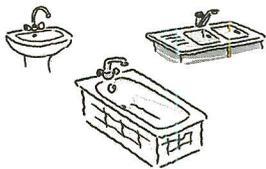
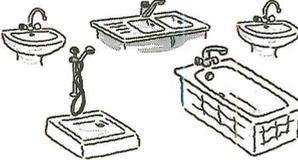
CLIMATOP propose du matériel esthétique, fiable, discret : plancher chauffant basse température, radiateurs chaleur douce, radiateurs décor, régulation par sonde extérieure.

EAU CHAUDE

Gaz de France, s'appuyant sur des enquêtes de satisfaction, démontre que le gaz naturel est l'Energie préférée des Français, mais qu'une partie (près de 20 %) reste insatisfaite de la fourniture en eau chaude sanitaire. C'est pourquoi **Gaz de France** entame une campagne de sensibilisation

sur le confort lié à l'eau chaude sanitaire. Le tableau, ci-dessous, oriente et sensibilise le futur utilisateur vers une solution adaptée à ses besoins.

Des brochures spécifiques à chaque usage du gaz naturel sont à votre disposition.

Equipement se composant de :	Taille du foyer	
	 OU 	 OU 
 ... ou équivalents à 3 points de puisage	Chauffe-bains 23 kW ou chaudière instantanée de 23 kW ou +	Chaudière instantanée de 27 kW ou +
	Chaudière 23 kW avec réserve de moins de 10 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 40 à 75 litres ou accumulateur indépendant de 75 à 100 litres	Chaudière 28 kW avec réserve de moins de 10 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 40 à 75 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 75 à 150 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 150 litres ou + ou accumulateur indépendant de 100 à 150 litres
 ... ou équivalents à plus de 3 points de puisage	Chaudière 28 kW avec réserve de moins de 10 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 40 à 75 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 75 à 150 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 150 litres ou + ou accumulateur indépendant de 100 à 150 litres	Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 40 à 75 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 75 à 150 litres Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 150 litres ou + ou accumulateur indépendant de 200 litres ou +

L'eau chaude confortable
 L'eau chaude performante
 L'eau chaude idéale

N'oubliez pas ! Toutes les chaudières mentionnées sont à "double service". En revanche, les accumulateurs indépendants et les chauffe-bains sont des appareils qui ne produisent que l'eau chaude. Il est nécessaire dans ces deux cas d'avoir une chaudière par ailleurs pour le chauffage. En revanche, rien n'interdit des combinaisons entre plusieurs appareils cités dans ce tableau pour coller au plus près des caractéristiques du logement et du mode de vie des occupants.

A noter ! Si vous installez des options de type "douches multijets", "balnéothérapie"... : augmentez d'au moins 50 litres les capacités de stockage citées ci-dessus.

PRÊT BATIGAZ

Ce prêt est destiné aux particuliers acquéreurs ou constructeurs d'une maison individuelle neuve en résidence principale afin de financer leur équipement au gaz naturel : chauffage, eau chaude et cuisson.

Ce prêt à taux 0 %, bonifié par **Gaz de France**, est proposé pour une durée de 5 ans, pour un montant maximum de 20 000 francs.

Pour plus de renseignements, contactez votre interlocuteur Anne-Catherine Eber au 04 73 34 59 36 ou par fax au 04 73 34 55 52

Appel à la délation

Dénoncez vos confrères. Eventuellement, faites-vous dénoncer si la pudeur vous entrave. Notre Comité de Rédaction d'Auvergne Architectures n'a pas d'yeux partout. Il est essentiellement constitué de Clermontois limités géographiquement. Alors faites-nous connaître l'existence de tout bâtiment digne de figurer dans la revue quelle que soit la taille du projet ou son importance. Envoyez une photo si vous pouvez. Merci d'avance aux généreux délateurs.

Soirée Usinor
Vendredi 22 octobre
à partir de 17 heures
à l'IFMA
Campus des Cézeaux

Calendrier de la Réforme. Le 10 mai dernier, la Ministre de la Culture et de la Communication, Catherine Trautmann, a reçu les pilotes des quatre groupes de travail au ministère, ainsi que J.L. Lissalde, chargé de mission, qui lui a remis officiellement son rapport.

Celui-ci, rappelons-le, concernait "les effets de la suppression des dérogations actuelles au recours obligatoire à l'architecte quant aux personnes physiques ou morales qui, sans porter le titre d'architecte, exercent une activité de conception architecturale" ainsi que sur "les liens nécessaires entre les architectes et les CAUE dans l'esprit de la loi du 3 janvier 1977 qui leur donnait notamment le rôle de conseil auprès des constructeurs".

La "synthèse des synthèses" a été confiée à Raphaël Hacquin, commissaire du gouvernement. Celui-ci portera le dossier à la connaissance de Madame la Ministre fin juin. C'est également à cette date que le CNOA se verra remettre par la DAPA le dossier qui constituera l'une des bases des débats avec les régions lors de la Convention nationale.

Fin juillet, Catherine Trautmann réunira tous les acteurs concernés.

Y-a-t-il une Architecture industrielle contemporaine ?

Tel était le titre du colloque organisé à la Saline Royale d'Arc-et-Senans par l'institut Claude-Nicolas Ledoux, le Ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec les groupes Usinor et Pieri. La réflexion de ce colloque visait à préciser les conditions actuelles de l'élaboration d'un projet d'architecture industrielle à partir de l'expérience récente de différents intervenants dans le domaine de la conception, de l'organisation et de la gestion des espaces industriels, introduit par une mise en perspective historique de trois sites du patrimoine industriel en Europe : New Lanark en Ecosse, Le Grand-Hornu en Belgique et La Saline Royale d'Arc-et-Senans.

Le colloque a présenté des démarches contemporaines en Europe d'architectures industrielles sélectionnées pour leur caractère novateur et leur valeur prospective. Un certain nombre d'Architectes, Bruno Valode (usine L'Oréal), Jacques Ferrier (usine de traitement d'eau à Joinville le Pont), Pascal Rollet (réhabilitation d'un site industriel pour Hermès), Jacques Ripault (usine Valéo) ont présenté leurs réalisations.

Trois tables rondes permirent aux participants d'échanger leurs points de vue autour de trois grands thèmes : outil industriel et architecture, relations industries et territoires, marques de visibilité et identification de l'espace industriel.

François Barré, directeur de l'Architecture et du Patrimoine, devait conclure ce colloque intéressant par les thèmes abordés et l'espoir d'un renouveau de l'Architecture industrielle.

Les architectes comme "auteurs". La redevance de droits d'auteurs pour les architectes relève de la propriété intellectuelle, régie par la loi de 1902, élargie en 1957 et en 1992. Ces textes donnent, notamment, à tous les créateurs – dont les architectes – la possibilité de percevoir un droit d'auteur sur la diffusion de l'image de leur œuvre. Il faut distinguer le droit patrimonial, qui autorise des retombées financières, et le droit moral qui implique la mention de l'auteur et de son œuvre, même reproduite à titre gratuit et qui, par ailleurs, peut être invoquée par l'architecte quand cette œuvre est substantiellement modifiée sans son consentement.

"Pour que l'architecte puisse toucher des redevances sur la reproduction de l'image du bâtiment qu'il a édifié, il faut que ce droit ne soit pas abandonné dans le contrat qui le lie au maître d'ouvrage", précisent Michel Guerrin et Emmanuel Le Roux, dans "Le Monde" du samedi 27 mars 1999. Une photo d'un espace public où apparaît, parmi d'autres éléments, un bâtiment, n'engendre pas de droits à payer. Il faut que l'image soit cadrée sur l'édifice seul. Cette notion, plutôt floue, est le plus souvent tranchée par les tribunaux en faveur de l'architecte, rappellent les journalistes.

Aujourd'hui, la jurisprudence protège de la même manière les plans d'urbanisme. Ainsi, les architectes déposent de plus en plus tôt leurs projets pour toucher des droits. Ce fut le cas des architectes du Stade de France, à Saint-Denis, très sourcilieux sur ce point. Ils ne sont pas les seuls. Jean-Marc Ibos et Myrto

Vitart, qui ont conçu l'extension du Musée des Beaux-arts de Lille, ont chargé un photographe – et lui seul – de diffuser des photos de leur bâtiment. De même, la Fondation Le Corbusier exerce une surveillance féroce sur la reproduction des bâtiments du célèbre architecte.

Au milieu des années 80, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier

a créé son service intercommunal de maîtrise d'œuvre. Cette structure assure une mission de maîtrise d'œuvre financée par les cotisations des communes adhérentes.

A de nombreuses reprises, le Syndicat des Architectes de l'Allier s'est ému des conditions particulières de cette concurrence. Finalement un recours a été porté devant le Tribunal Administratif par l'Ordre Régional des Architectes d'Auvergne.

Après un jugement favorable à ce dernier, une requête a été faite par le Centre de Gestion auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon. Celui-ci s'est vu débouté, la Cour confirmant par un arrêt du 30 janvier 1998 l'illégalité du service intercommunal de maîtrise d'œuvre et l'obligation de suppression de ce service dans un délai de 3 mois.

Au lieu d'obtempérer, les responsables du CGFPT de l'Allier ont préféré ignorer le jugement républicain et tenter de contourner la loi en incitant les communes à créer des services techniques virtuels et en effectuant une mise à disposition fictive de techniciens continuant en fait à travailler au sein du service de maîtrise d'œuvre.

Dans le même temps, l'importance des opérations entreprises par le service intercommunal s'est accrue considérablement par le fait d'un nouveau système de tarification.

Pour autant, conscients de l'inconfort de leur position, le Président et le Directeur de cet organisme ont demandé à rencontrer

les responsables ordinaires et ont proposé de limiter les interventions de leur service de maîtrise d'œuvre aux opérations d'un montant maximum de 700 000 F TTC et de limiter leur action au delà de ce seuil à une mission d'assistance à maître d'ouvrage.

A cela, les architectes répondent que leur souhait est avant tout d'apporter à leurs clients en général, et aux collectivités locales en particulier, un service de qualité créatif et compétent ; que l'objet

de leur travail, "l'architecture", a été reconnue d'utilité publique ; que les nombreux architectes de l'Allier (plus de 80) représentent un corps disponible, proche géographiquement et humainement des collectivités locales (même les plus éloignées des centres de décision) ; que la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique assigne à chacun, maître d'ouvrage (collectivité locale) et maître d'œuvre (architecte), un rôle, des droits, des devoirs et des missions bien précis ; que la seule véritable économie réside dans l'adéquation du bâtiment construit à son usage et à son environnement ainsi qu'à la maîtrise de la qualité et la pérennité de sa réalisation comme à la justesse de son coût de construction et d'entretien. En un mot, à l'établissement d'un bon programme.

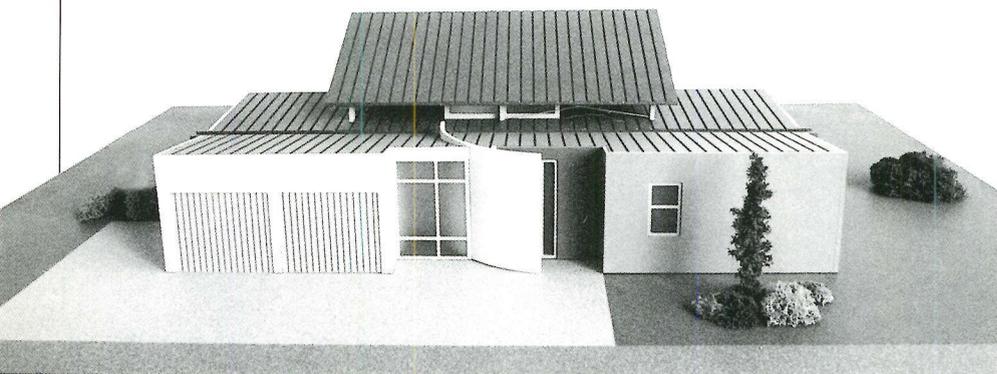
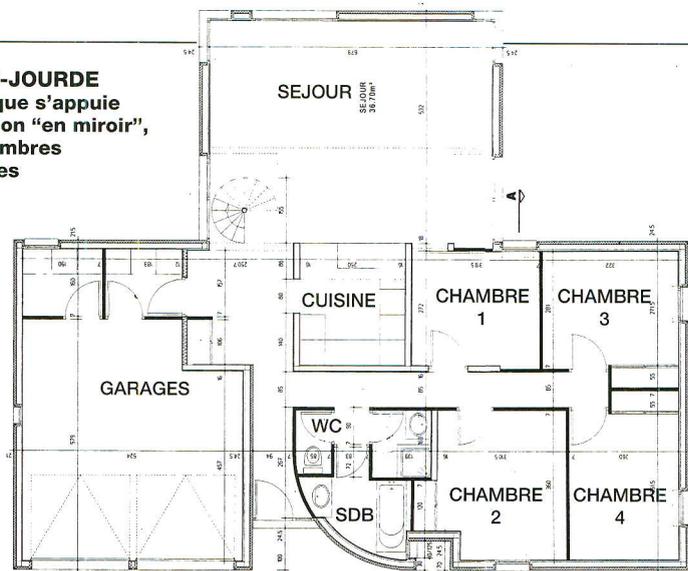
En conséquence, la présence d'un maître d'ouvrage professionnel (rôle du CGFPT de l'Allier) au côté d'un maître d'œuvre compétent (architecte) ne présente pas de surcoût puisqu'il s'agit là de suivre la loi dont le but est d'entourer les collectivités territoriales d'un maximum de garanties et de compétences.

Aussi, l'Ordre des Architectes d'Auvergne et le Syndicat des Architectes de l'Allier proposent que chacun œuvre à la place qui est la sienne pour le plus grand profit des collectivités locales ; que soit menée une négociation entre communes, CGFPT de l'Allier, et architectes représentés par les élus de l'Ordre régional et du Syndicat départemental, permettant de définir les rôles, droits et devoirs de chaque partie en accord avec la loi MOP, et de convenir d'un seuil d'intervention du CGFPT de l'Allier en tant que maître d'œuvre.

www.archi.auvergne.org : 1000 consultations par mois dont environ 50 % arrivent grâce aux mots "Ordre des architectes" et 30 % par "Auvergne". Découvrez ou redécouvrez le site "archi.auvergne", le tableau de l'Ordre, les informations juridiques, l'actualité Auvergne Architectures. Mais aussi pensez à envoyer à l'Ordre (ordre@archi-auvergne.org) vos coordonnées email et éventuellement celles de votre site afin qu'elles puissent y être référencées.



PROJET SOULAS-JOURDE
Le pari du métallique s'appuie sur une construction "en miroir", où le bloc des chambres et celui des garages sont inversables.



Une nouv si "jeunes a régi

constructeur, qui a joué la double carte de l'architecture et de la jeunesse pour remettre en question ses productions habituelles. « C'était une expérience passionnante », explique en retour Bernard Piganiol, responsable technique au Crédit Immobilier, « qui n'aurait pu se réaliser sans le concours actif de l'Ordre des architectes, du CAUE et de l'architecte-conseil de la DDE. Le résultat final nous convient tout à fait, et le contact avec ces jeunes architectes – dont certains très jeunes, installés depuis moins d'un an – a été très intéressant. » Le concours incluait une mission de construction: les quatre pavillons seront réalisés dès que le maître d'ouvrage aura sélectionné le terrain *ad hoc*. Ajoutons que deux autres candidats non lauréats (les agences Moinard et BFR) seront sans doute "repêchés", leurs projets ayant intéressé le Crédit Immobilier sous réserve d'un travail supplémentaire.

Restera aussi en mémoire, pour les candidats, la double contrainte de ce concours: ni le client (le "vrai", le futur habitant), ni le terrain ne sont connus. « Ça manque », concède Rayko Gourdon. Certes, mais cela suscite aussi « la concentration sur le cœur même de notre travail, qui se

trouve dans le site; ici, nous nous sommes concentrés sur le "cœur d'habitation", la manière d'habiter, et c'était passionnant. » Inventaire...

Haut de gamme : métal ou angle droit

120 à 140 m², prix de vente: 850 000 à 900 000 F ttc, hors terrain, adaptation au sol et branchements: c'est dans cette catégorie qu'ACI a choisi deux lauréats au lieu d'un:

Projet Alvergnat (économiste: SEEC Robert Blandin): Nathalie et Raphaël Alvergnat (Vichy) ont basé leur travail sur trois thèmes: l'équerre – « géométrie sécurisante et stable, premier pas vers l'intimité », le patio et le plan libre intérieur cher à Le Corbusier. Sous un toit-terrasse en R+1, l'angle droit signe de façon évidente l'entrée principale, le long d'une paroi en perspective marquée au sol et en hauteur de lattes de bois, ponctuée par l'accès secondaire (au patio, « cour de service ou jardin secret », et par là, à la cuisine) et celui du garage. Derrière cette façade très travaillée, l'espace intérieur se veut très libre, polyvalent et susceptible de s'adapter à une large évolution des besoins. Les vitrages et les parements de bois donnent un léger parfum art-déco.

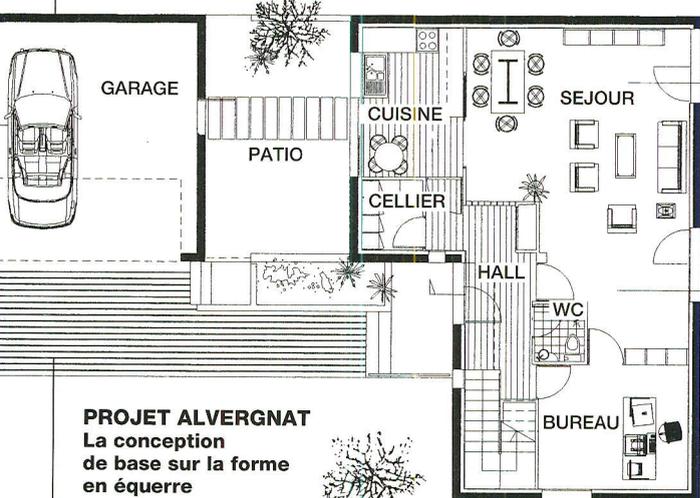
Projet Sylvie Soulas & Geneviève Jourde (économiste: Joël Brun): les deux architectes de Ceyrat ont manifestement séduit par l'audace d'un projet métallique (qui pourrait cependant resurgir sous version maçonnée classique, ou avec des parements bois ou pierre – mais la "maison-témoin" sera réalisée

L'affaire n'est pas anodine: le groupe ACI (Crédit Immobilier du Puy-de-Dôme – Auvergne Habitat) crée une gamme de maisons individuelles Clédor par concours ouvert aux jeunes architectes régionaux: trois modèles prévus, quatre retenus à la sortie. Les résultats nous changent agréablement du style

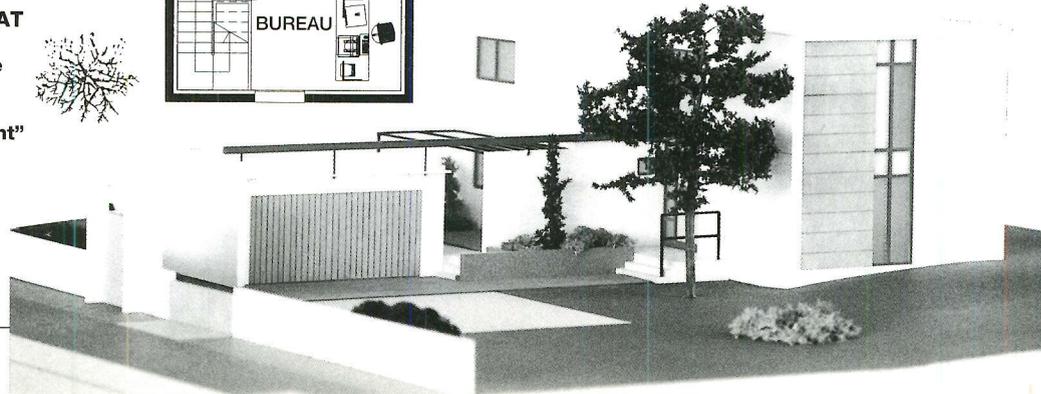
"mas provençal" de rigueur chez tant de pavillonneurs...

C

ombien se construira-t-il de ces maisons? C'est évidemment la question en suspens. En 1998, année faste, le maître d'ouvrage a vendu 130 maisons individuelles; il en espère une centaine cette année. Mais parmi la vingtaine de modèles en catalogue, ceux-ci séduiront-ils... plus que les autres? Leurs auteurs, eux, restent séduits par la démarche du

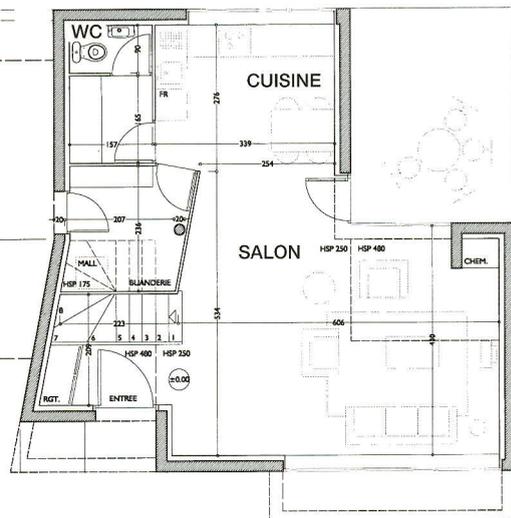
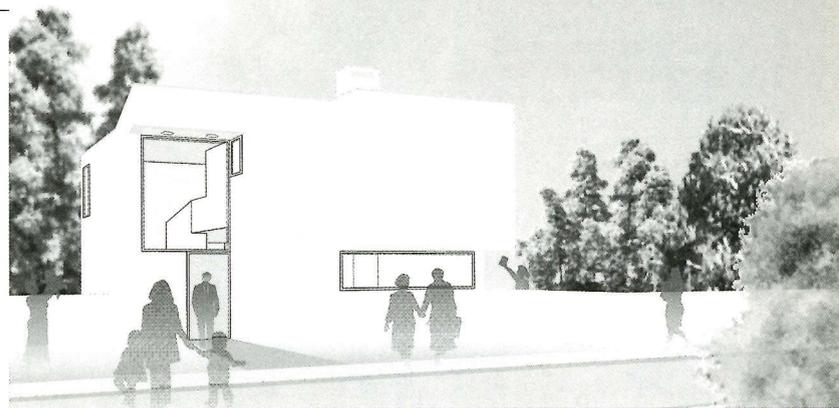


PROJET ALVERGNAT
La conception de base sur la forme en équerre s'agrément d'un patio "polyvalent" et de parements en bois.



de maisons individuelles

elle gamme gnée rchitectes onaux”



PROJET CROS-GOURDON
Le “modèle de base” est élaboré sans effets de style, en jouant sur les diagonales et sur des ouvertures vitrées les plus vastes possibles.

en métal). « Si cette maison n'était pas produite en métal, on ne ferait pas tomber le tabou. Usinor, avec son système Styltech, et Isover (St-Gobain) pourraient travailler en collaboration pour optimiser le produit. Il nécessite des mises au point techniques précises, si l'on souhaite faire entrer le métallique dans le domestique... » La parfaite symétrie permet une construction en miroir, inversant les volumes du garage et des chambres. Le volume central abrite cuisine et salle d'eau, à éclairage zénithal. Dans le séjour sous toiture, vaste « jardin d'hiver à vivre », l'espace salle à manger vient “mordre” sous une

PROJET THUILLIER
Le jardin conçu en “espace-tranche” est à la base du scénario architectural.

esquisse de mezzanine (en option avec un plancher collaborant : nous sommes donc dans le “R+1 ou 2”). Les espaces se veulent sobres et fluides, non figés ; l'acoustique intérieure a été très étudiée, de même que la courbe désignant l'entrée. L'implantation est possible sur un terrain très réduit, et « le dessin symétrique peut s'affranchir de presque tout contexte ».

Milieu de gamme : des cubes “appropriables”

Environ 100 m², devant s'adapter sur terrains en pente. Prix de vente : 650 000 à 680 000 F ttc, hors terrain, adaptation au sol et branchements.

Projet Philippe Thuillier, David Marcollon, Vincent Brugerolles & Sophie Verdier (économiste : Yves Levadoux) : avec un “jeu de cubes” dont l'un en R+1 abrite le

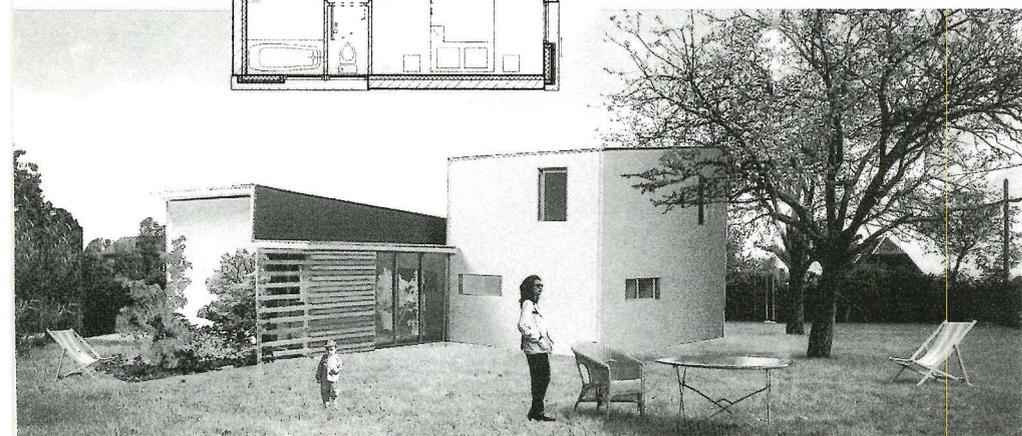
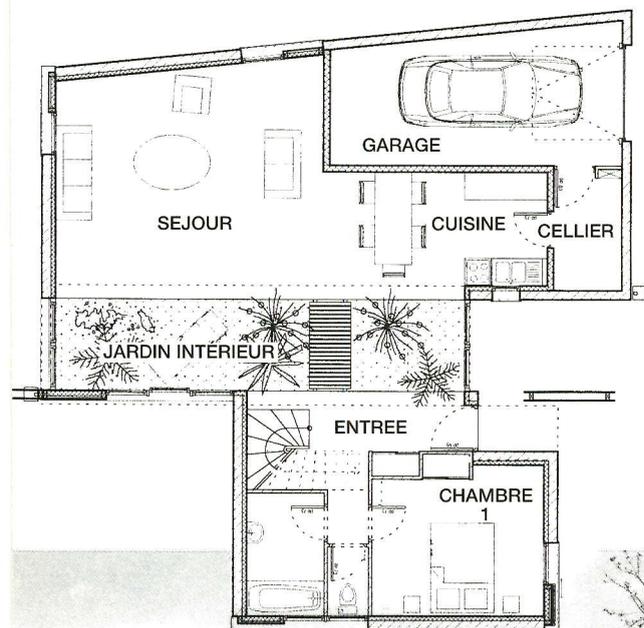
caractère intime des espaces de vie, « adoucis » et composés par un remplissage bois en façade, l'idée phare a été de fragmenter les volumes : d'une part pour composer avec les pentes, d'autre part pour introduire une grande perméabilité dans le rapport extérieur-intérieur. Le jardin, base du “scénario” architectural, est ainsi amené dans la maison par “l'espace-tranche” entre les deux volumes principaux, espace non dallé au carrefour des nombreuses excroissances et extensions possibles. « Comment créer de l'espace dont on ne sait pas ce qu'il deviendra ? Notre réponse est cet ensemble en trois entités de “surface meuble”, que ni le maître d'ouvrage ni le maître d'œuvre ne définissent formellement. » A l'habitant de leur donner sens... Le toit est en bardage acier. Quant aux ouvertures, « c'est l'espace appropriable qu'on n'attend pas qui est le plus valorisé... ».

marché est osé, mais il permet une implantation sur un terrain de 3 ou 400 m² seulement... Sur 90 m² habitables (plus 8 de rangements), les vitrages s'élèvent à 26 m², « le double d'une maison traditionnelle de cette catégorie de prix. » La peau extérieure très lisse se veut le seul effet de style, avec un toit-terrasse et des surplombs protecteurs en façade d'une entrée, ainsi clairement identifiée – tout comme l'ouverture au jardin et le côté service/ potager, où un léger biais vient désordonner l'apparence cubique. Priorité aux diagonales pour étirer l'espace, gros travail sur les seuils et les relations intérieur-extérieur : d'où l'évidence de la terrasse devant un angle intérieur vitré, la déclinaison d'horizons propres à chaque lieu comme l'espace ouvert du rez-de-chaussée (42 m²) surplombé d'un vide jouxtant le palier-espace de jeu de l'étage. Chaque volume est différencié, qualifié et donc appropriable. « Il n'est que l'enveloppe la plus ajustée possible de la vie des occupants ». Béton et parpaings, enduit projeté, cloisons plâtre et escalier en hêtre : le budget serré laisse les fenêtres sans volets et les sols en béton-quartz traité anti-poussière... En option : la cheminée, le garage ou abri, le chauffage gaz, les aménagements extérieurs et l'accès au toit-terrasse. En série, des espaces très fluides...

Modèle de base : les diagonales du jour

Maison pour une famille de quatre personnes aux revenus modestes. Prix de vente : 520 000 à 550 000 F ttc, hors terrain, adaptation au sol et branchements.

Projet Muriel Cros & Rayko Gourdon (économiste : Cyrille Marinier) : le parti du R+1 pour une maison bon





"LA JETÉE"

L'hymne au court métrage

Il ne reste plus que quelques semaines pour livrer les premiers bureaux de "La Jetée", et quelques mois de plus pour inaugurer officiellement le Centre international du court métrage, à l'occasion du premier festival du nouveau millénaire. Les deux architectes, Xavier Fabre et Vincent Speller, et les entreprises livrent là une véritable course contre la montre, que n'aurait pas désavouer le maître du suspens, Alfred Hitchcock... Peu de temps donc pour reprendre totalement les volumes et les façades des anciens locaux de la Caisse d'Épargne et redonner à ce bâtiment toute sa cohérence.

Exceptés les murs et la façade, qui sera elle aussi revalorisée pour tenir compte du "bâti rigoureux autour du square Michel de l'Hospital", peu de choses seront conservées. Tous les niveaux seront revus pour tenir compte des

nouveaux besoins et pour séparer nettement les trois fonctions essentielles :

⇨ Des bureaux pour l'association et une salle de projection de type cinémathèque.

⇨ Un espace de documentation, dont une bibliothèque, intégré au réseau de la Bibliothèque municipale et interuniversitaire.

⇨ Le siège de la commission du film en Auvergne, chargée de susciter et d'accompagner les tournages dans la région.

Les nouveaux locaux ont, en fait, été répartis dans les deux ailes du bâtiment selon "une allocation spatiale souple et naturelle", autour d'un grand espace triangulaire - le cœur du projet -, qui accueillera à la fois le public ainsi que la salle de visionnement et de documentation.

Avec en plus une esthétique particulière, inspirée largement de quelques grands films qui ont marqué l'histoire du cinéma, et qui donne toute sa

dimension au projet. Selon Vincent Speller, la grande tour et son escalier à vis sont inspirés du sous-marin de "20 000 lieux sous les mers". La bibliothèque, construite comme un immense meuble, ne renierait pas celle du "Nom de la rose". Les hublots en cuivre de la façade rappelleraient "La sortie d'usine" des Frères Lumière, et le balcon sur la toiture, qui a donné son nom à l'édifice, n'attendrait plus qu'un "Hussard" pour lui donner vie... Quant au plafond de la salle de projection, en forme de coque de bateau renversé, il évoquerait, au choix, "Moby-dick", "Pirate", "1492", "Le vieil homme et la mer"...

Unique en Europe, ce nouvel outil, qui a reçu l'appui des principales collectivités et de l'Etat, permettra à l'équipe de "Sauve-Qui-Peut", de poursuivre ses objectifs : promouvoir le court métrage, bien sûr, mais aussi défendre le cinéma en général et y amener un public de plus en plus large. "La Jetée" fera de Clermont-Ferrand le centre vital du court métrage.

Architectes :

Xavier Fabre
et Vincent Speller.

Maître d'ouvrage :

Ville de Clermont-Ferrand.

CONCOURS EUROPEAN

L'équipe régionale précise son projet

Après avoir été primés au concours European, deux architectes de Chamalières, Laurent Gonin et Bruno Res-souche, et un architecte de Riom, Saïd Bara, ont reçu une commande de la communauté urbaine de Strasbourg pour mener une étude sur le "triangle de Lombardie", un îlot de huit hectares, traversé par le tramway, "qui a transformé l'ordre urbain, ses hiérarchies traditionnelles, ses temps morts, ses événements, ses rythmes, ses hasards et ses beautés secrètes".

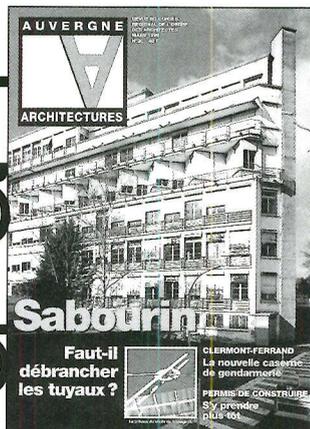
A partir d'une étude sur le quartier et la perception que pourront en avoir les voyageurs empruntant le tram, qui le traversent en 95 secondes seulement, pendant lesquels ils peuvent ressentir une petite émotion, les architectes proposent différentes interventions pour fortifier le côté métropolitain du faubourg et terminer la mutation de l'îlot sur :

- Le déplacement et le stationnement, permettant un nouveau partage de l'espace urbain.



SABOURIN

Projets d'avenir et d'association...



Le dossier Sabourin, qui faisait la "une" de notre dernière édition, a trouvé un heureux dénouement avec la décision du ministère de la Culture de procéder à la mise en instance de classement de l'ancien sanatorium clermontois aux Monuments historiques, le 9 avril dernier. Le directeur de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, Didier Rebois, a répondu à un courrier du sénateur-maire Serge Godard pour lui confirmer son intérêt quant à l'éventuelle installation de l'école dans ce bâtiment emblématique.

Du côté de la DRAC Auvergne, on s'affirme « prêt à aller vite » dans l'avancement de ce projet, tant pour lancer une étude (avec la Direction nationale de l'architecture et du patrimoine) sur l'adaptabilité du programme de cette installation dans les quelque 7000 m² de Sabourin que pour lancer la concertation indispensable pour réunir les fonds nécessaires à une telle opération.

Par ailleurs, signalons la naissance prochaine de l'association SANA, issue du groupe informel d'architectes et d'universitaires qui s'étaient mobilisés spontanément pour tenter de sauvegarder Sabourin. Au delà de l'ironie de son appellation, SANA ("au Sujet d'Architectures Nouvelles et Anciennes") compte se consacrer à « la documentation et la conservation de l'architecture, des sites paysagers et ensembles urbains de toutes époques et en particulier de l'époque moderne », selon l'architecte Rayko Gourdon. Pour le principe, SANA devrait pouvoir élire domicile dans un coin de Sabourin, au septième étage avec solarium...

CONCOURS

Réhabiliter avec

À la faveur d'un module commun à l'École d'architecture de Clermont-Ferrand et au Centre Universitaire Scientifique et Tech-

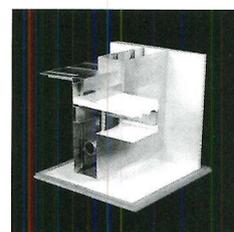
niques (Cust), l'acier a permis de jeter un pont entre deux spécialités complémentaires. D'un côté, treize étudiants architectes en 3^e cycle AAA (1), de l'autre six élèves ingénieurs en génie civil, actuellement en 3^e année au Cust. Au programme, la réhabilitation de l'ancien hôtel de la Chanterie à Montferrand, inscrit sur la liste du patrimoine protégé, notamment pour sa façade principale du 12^e siècle, avec pour seule contrainte, l'obligation de recourir à la technique "acier".

Pour les organisateurs, il s'agissait de montrer que l'acier peut être utilisé pour "une opération minutieuse du

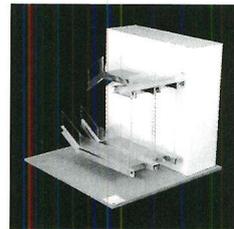
point de vue de la légèreté de l'intervention et des techniques de stabilité" et que l'on peut mettre autour d'une table les futurs archi-

tectes et ingénieurs, dans le cadre d'une démarche pédagogique. "L'appropriation d'une technique par les créatifs grâce à un travail en binôme avec un ingénieur civil fait la démonstration que l'acier est pluriel", a d'ailleurs souligné Philippe Marcon, délégué régional d'Usinor. Avec le soutien de la Ville de Clermont-Ferrand, de l'Office technique pour l'utilisation de l'acier (Otua) et d'Usinor, ce concours constitue "une première", lui a répondu Claude Gaillard, architecte qui intervient dans le cadre du 3^e cycle AAA.

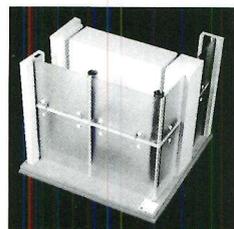
Le premier prix revient au binôme composé de Christophe Muller (Eacf) et de Nicolas



1^{er} prix.



2^e prix.



3^e prix.

- La reconquête de l'espace public en conservant notamment le caractère du paysage initial.
- L'étude de secteurs opérationnels. Tout cela se traduisant par une esquisse de plan d'occupation des sols.

Comme ils l'écrivaient au départ, dans leur projet, les architectes auvergnats ont voulu conserver, à travers cette étude, l'esprit qu'ils avaient alors développé, c'est-à-dire "créer un monde à part et poétique composé d'une variété de paysages, intégrant la vitesse du tram et la perception dynamique de Strasbourg et de l'îlot".

(1) Voir "Auvergne Architectures" n° 14, novembre 1999.

Maître d'ouvrage :

Communauté urbaine de Strasbourg

Architectes :

Laurent Gonin, Bruno Ressouche et Saïd Bara.



Cylindre parfait pour accueillir les œuvres de la première moitié du 20^e siècle, dans un écrin contemporain, la nouvelle aile du Musée des Beaux-arts de Clermont-Ferrand respecte la chronologie du parcours muséographique (*). Pour aller des collections du 19^e aux œuvres contemporaines, le visiteur empruntera la rampe qui descend lentement vers l'atrium pour découvrir une vaste salle construite en cercle sur deux niveaux. Passant insensiblement de la forte lumière des étages supérieurs à la douce pénombre, il se glisse dans le mur courbe du niveau supérieur traité en balcon afin d'admirer d'un seul coup d'œil la donation Combes, avant de continuer sa visite en empruntant un petit escalier en métal.

Continuant son chemin, le visiteur ne verra aucune différence dans l'aménagement intérieur qui l'avait déjà tant séduit dans "l'ancien" musée. Les mêmes parements sont utilisés ici, pour servir la simplicité des volumes. L'architecture intérieure discrète s'efface au profit des œuvres exposées. Revoilà le hêtre du beau parquet blond, le granit du

La nouvelle salle du Musée des Beaux-arts

Tarn tacheté de gris et de blanc, la simple peinture blanche des parois, l'inox lisse des mains-courantes associé aux paillettes brillantes de la peinture micacée des garde-corps en métal. Les plafonds blancs sont creusés là-aussi pour recevoir discrètement la ventilation et les éclairages.

Dans le musée, il manquait une salle du 20^e siècle, qui ouvrira ses portes à l'automne, aménagée pour que les œuvres ressortent au maximum. Creusée sous le parvis, dans le lit encore existant d'une ancienne rivière, entre la façade Est du Musée et l'allée pavée de la "Porte du soleil levant", elle est signalée à l'extérieur par un simple pavage circulaire.

(* Voir "Auvergne Architectures" n° 16, juin 1997.

Architectes :

Claude Gaillard et Adrien Fainsilber.

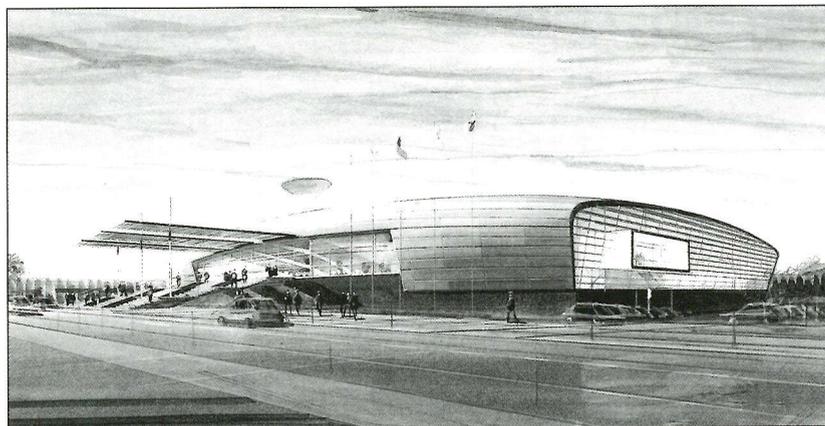
Maître d'ouvrage :

Ville de Clermont-Ferrand.

L'athlétisme avait besoin d'un stade couvert

Au terme d'un concours européen, le jury de Clermont Communauté a retenu, à l'unanimité, le cabinet d'architectes clermontois Léaud-Rambourdin-Rivoire (1) pour la réalisation d'un stade couvert d'athlétisme, sur l'emplace-

piste de sprint de 8 couloirs, avec ou sans haies, des espaces de saut et de lancer de poids, deux sautoirs à la perche et des espaces d'entraînement, ce qui la place au tout premier rang des stades d'athlétisme de France, fait remarquer Vincent Rivoire. Il



Le stade rappelle la forme en fuseau d'un muscle.

ment du stade des Cézeaux (2). Sa grande force est d'avoir su s'entourer de compétences spécialisées et complémentaires, à l'exemple de Yves Gérard, entraîneur national d'athlétisme ou encore de la société Sylva Conseil, spécialisée dans l'utilisation du bois. L'autre atout des clermontois est d'avoir proposé un projet qui ne ressemble à aucun autre, à la fois fonctionnel et esthétique.

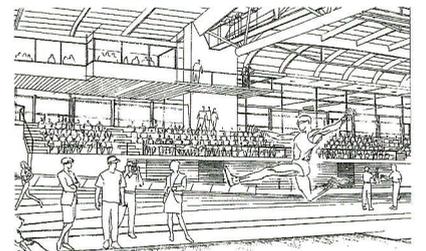
D'une surface de 3565 mètres carrés, le bâtiment abritera une piste circulaire d'athlétisme de 200 m avec 6 couloirs, une

sera capable de s'adapter à toutes les manifestations : les gradins comprendront 500 places fixes, qui pourront être doublées par des gradins télescopiques, avec la possibilité d'ajouter encore 1 000 à 2 000 places supplémentaires grâce à des gradins démontables.

Utilisant largement le bois, le stade comprendra tous les équipements d'accompagnement : infirmerie, vestiaires, salles de musculation et d'échauffement, sauna... Il exprime assez bien l'activité qu'il accueille à travers une forme en fuseau qui évoque

celle d'un muscle en extension, un volume souple, unitaire, non agressif pour l'environnement. Son insertion par rapport au quartier résidentiel et aux bâtiments existants a d'ailleurs fait l'objet d'une étude minutieuse.

L'autre point fort du projet est d'avoir imaginé une coursive qui fait le tour de la piste, permettant aux spectateurs de se déplacer librement pour observer les athlètes, sans les gêner. Un avantage indéniable pour le suivi de ces compétitions où les temps morts sont nombreux. La partie sud du bâtiment sera vitrée pour profiter au maximum de la lumière naturelle et réduire les coûts d'électricité, mais équipée de brise soleil pour éviter les éblouissements préjudiciables aux athlètes.



Autour de la piste, une coursive permet aux spectateurs de se déplacer librement.

(1) Deux autres équipes ont participé à ce concours, l'une composée de Pierre Ferret (Bordeaux) associée au cabinet Moinard (Clermont-Ferrand) et l'autre comprenant l'équipe Ferreira (Barcelone) et Jérôme Séné (Chamalières).

(2) Clermont Communauté regroupe quatorze communes de l'agglomération clermontoise.

Architectes :

Cabinet Léaud-Rambourdin-Rivoire.

Maître d'ouvrage :

Clermont Communauté.

l'acier

Boissonnade (Cust) pour "sa bonne expression des choix architecturaux et techniques".

L'acier, ici, différencie au rez-de-chaussée l'entrée du hall d'accueil et devient à l'étage l'élément de transition entre la salle d'exposition et la galerie. La tôle brute, évolutive dans le temps, contraste avec le béton poli de la salle d'exposition et le verre du garde-corps et du plancher de la galerie. Présidé par Jean-Paul Lanquette, président de l'ordre régional des architectes, le jury a attribué deux autres prix, respectivement à Gilles Bretand (Eacf) - Delphine Sene (Cust) et à Anne Beauchard (Eacf) - Vincent Dellier (Cust).

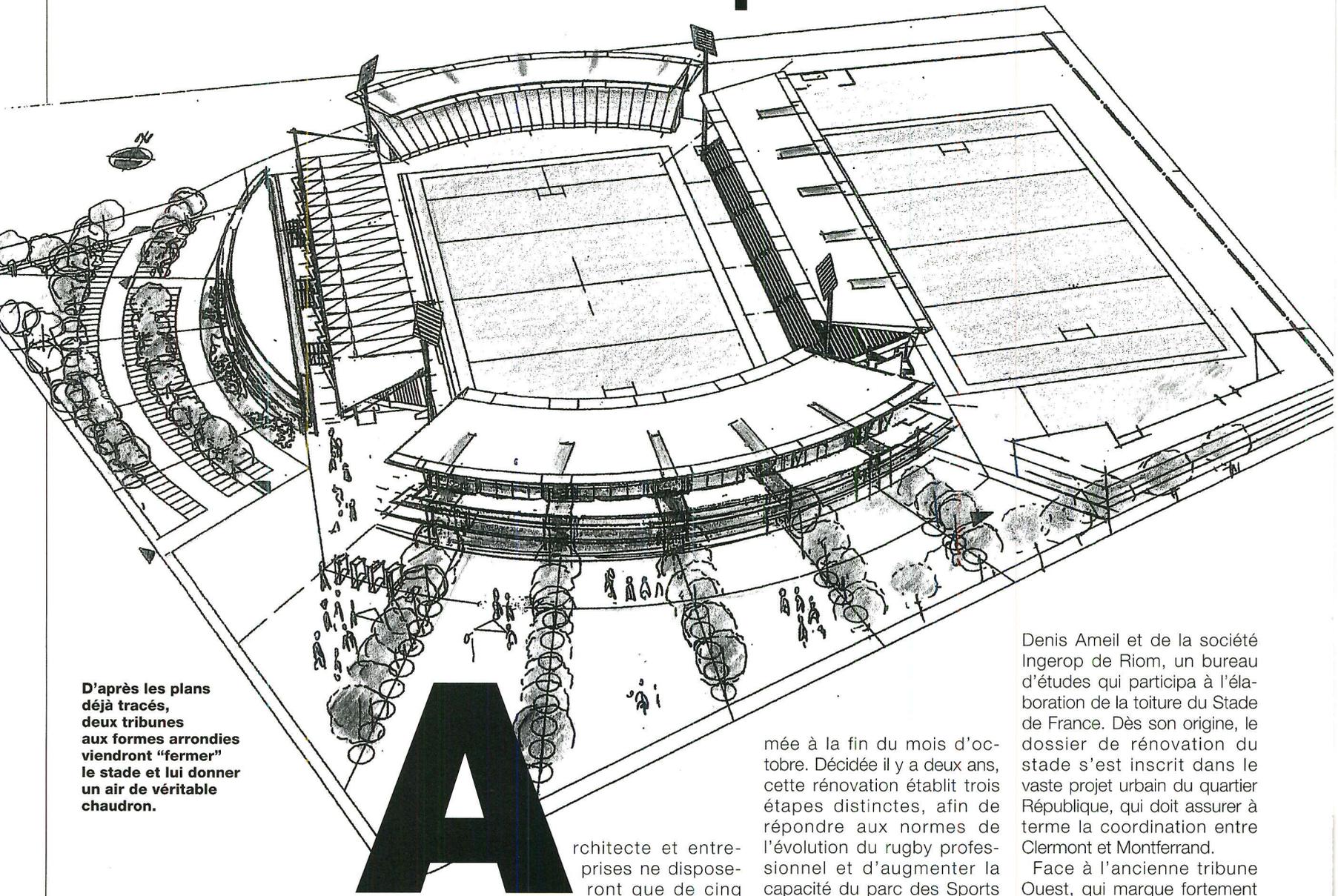
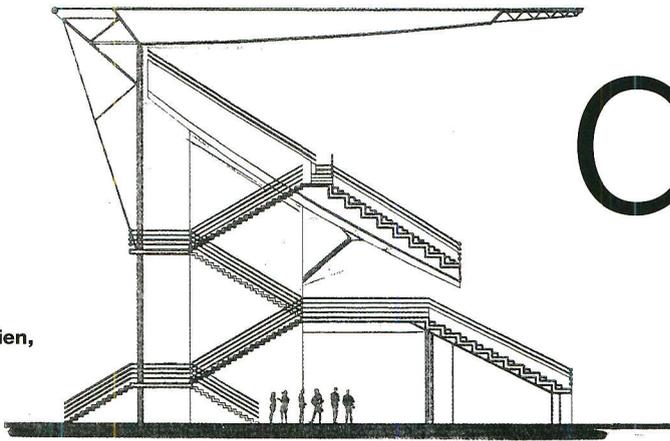
(1) Architecture, Art de l'habiter, Art du lieu.



Une nouvelle tri de 5 500 places

actualités

Les 5 500 places seront réparties sur deux étages et la disposition des poteaux de soutien, entre le terrain et les spectateurs, va permettre une visibilité parfaite.



D'après les plans déjà tracés, deux tribunes aux formes arrondies viendront "fermer" le stade et lui donner un air de véritable chaudron.

Architecte et entreprises ne disposeront que de cinq petits mois pour démonter la tribune Est du Stade Marcel-Michelin, où s'entraîne l'équipe de rugby de l'ASM, et en ériger une autre, plus grande, de 5 500 places, la réception des travaux étant program-

mée à la fin du mois d'octobre. Décidée il y a deux ans, cette rénovation établit trois étapes distinctes, afin de répondre aux normes de l'évolution du rugby professionnel et d'augmenter la capacité du parc des Sports jusqu'à 20 000 places.

Une fois l'éclairage terminé, la deuxième phase pouvait alors commencer. Après diverses consultations, le choix s'est porté finalement sur le projet de l'architecte

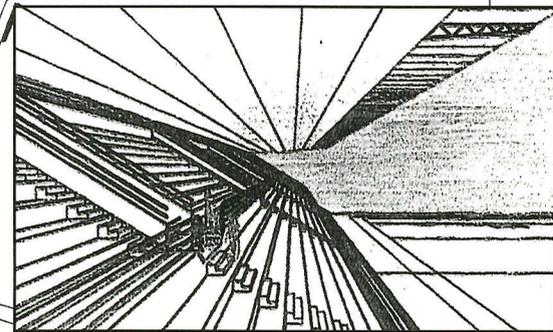
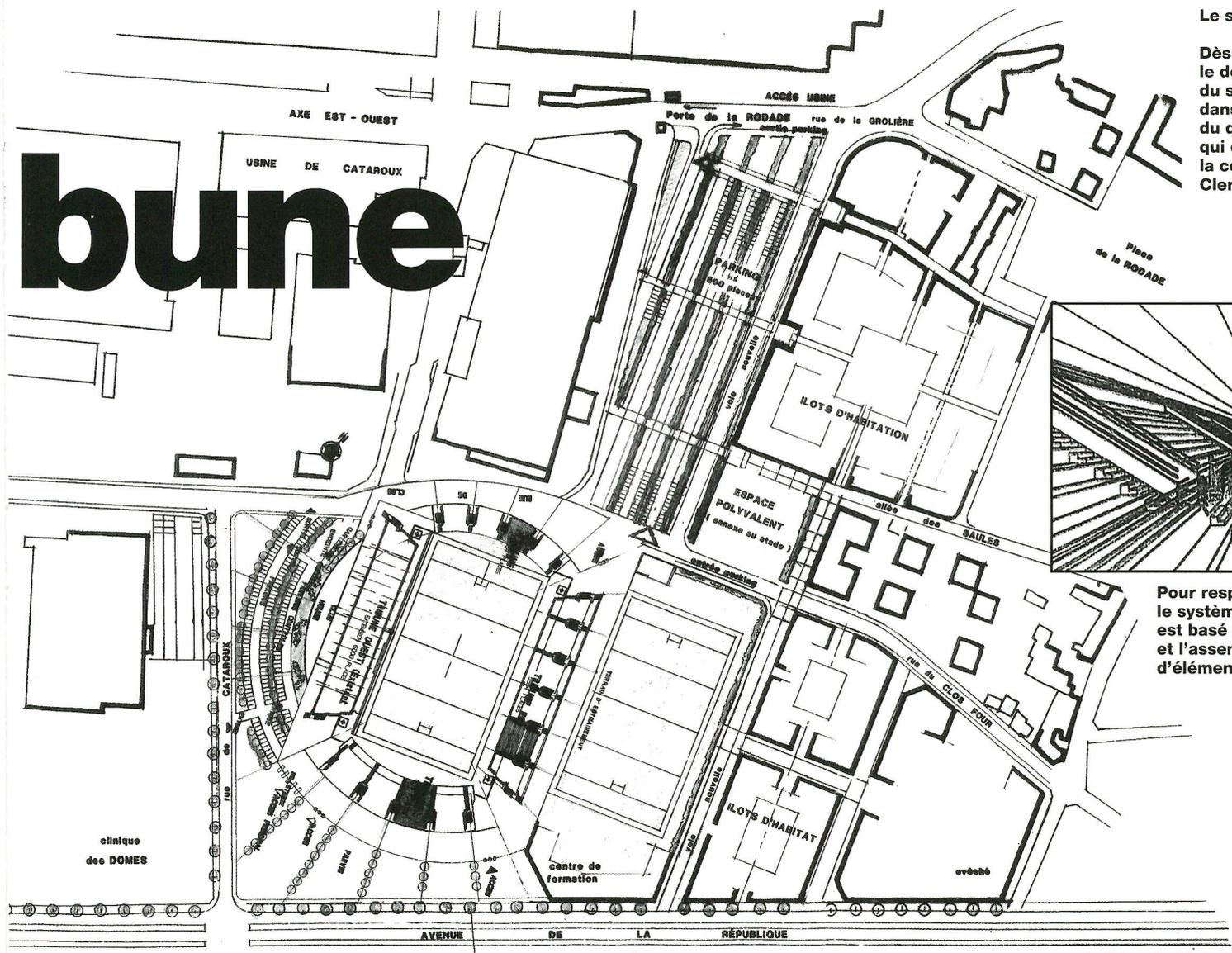
Denis Ameil et de la société Ingerop de Riom, un bureau d'études qui participa à l'élaboration de la toiture du Stade de France. Dès son origine, le dossier de rénovation du stade s'est inscrit dans le vaste projet urbain du quartier République, qui doit assurer à terme la coordination entre Clermont et Montferrand.

Face à l'ancienne tribune Ouest, qui marque fortement le site, Denis Ameil a choisi une architecture sobre, claire et fonctionnelle dominée par des lignes horizontales. Mélange de voiles, de béton et d'armatures métalliques, la future tribune se caractérise

Le schéma d'insertion.

Dès son origine, le dossier de rénovation du stade s'est inscrit dans le vaste projet urbain du quartier République, qui doit assurer à terme la coordination entre Clermont et Montferrand.

bune



Pour respecter les délais, le système constructif est basé sur la préfabrication et l'assemblage mécanique d'éléments répétitifs.

par sa facilité de circulation et ses espaces très vastes avec sept escaliers d'accès, situés à l'arrière et de chaque côté de la tribune. Des écrans coupe-vent seront également mis en place pour assurer le confort des spectateurs. "Cette disposition offre une bonne visibilité des accès et des cheminements et une fonctionnalité évidente de l'ensemble", explique l'architecte.

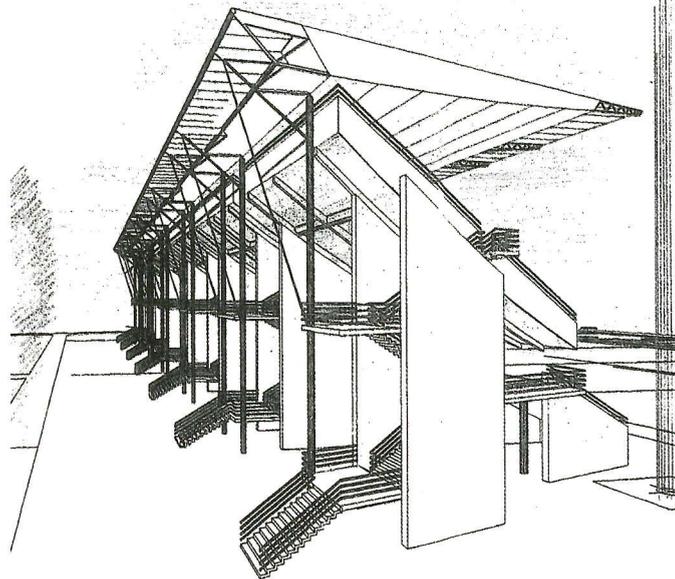
20 000 places après 2002

Les 5 500 places seront réparties sur deux étages et la disposition des poteaux de soutien, entre le terrain et les spectateurs, va permettre une visibilité parfaite. Pour obtenir une belle harmonie, la toiture

de la nouvelle tribune a été alignée sur la tribune d'honneur. Cette structure a aussi été étudiée pour un aménagement du dessous de la tribune en d'éventuelles salles de réunion, de réception et de musculation... Avec la nouvelle tribune, la capacité du stade sera ainsi portée à 10 450 places assises contre 4 300 en théorie mais seulement 3 700 en pratique. Dans les prochains mois, les locaux intérieurs de la tribune d'honneur seront entièrement rénovés, pour donner de l'air à cet espace réservé aux vestiaires, qui avaient besoin d'être agrandis et modernisés.

A terme, le projet prévoit la création d'un Parc des Sports beaucoup plus aéré que le stade actuel, avec des

Mélange de voiles, de béton et d'armatures métalliques, la future tribune se caractérise par sa facilité de circulation et ses espaces très vastes avec sept escaliers d'accès, situés à l'arrière et de chaque côté de la tribune. Des écrans coupe-vent seront également mis en place pour assurer le confort des spectateurs.

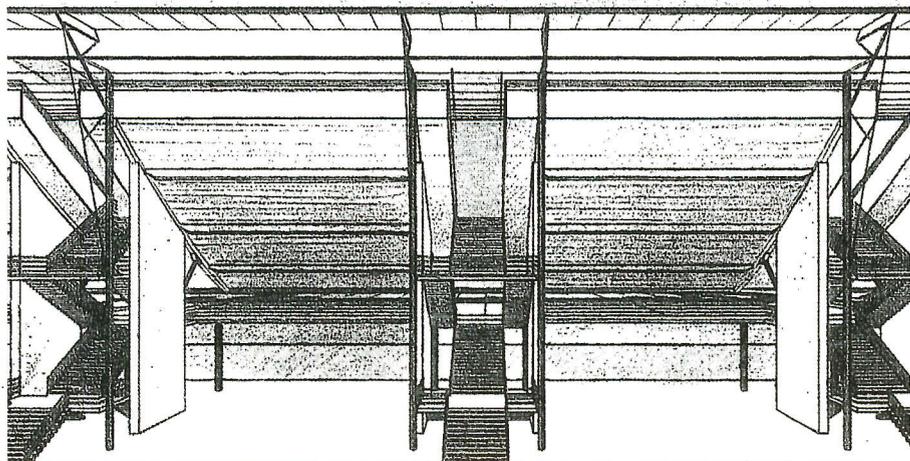


espaces dégagés et des conditions de circulation élargies. L'enceinte sera agrandie de manière significative, avec une entrée du public par l'avenue de la République, qui deviendra la principale artère de la ville, et une large esplanade. D'après les plans déjà tracés, deux tribunes aux formes arrondies viendront "fermer" le stade et lui donner un air de véritable chaudron, avec une capacité tournant autour de 20 000 places. Le recul de la rue de Cataroux - qui sera réalisé à la fin de cette année - permettra la création d'un club house der-

rière la tribune d'honneur actuelle, alors qu'un centre de formation est d'ores et déjà envisagé derrière la tribune est.

Architecte :
Denis Ameil.

Maître d'ouvrage :
Société anonyme à objet sportif - ASM Rugby.



Maisons individuelles

Quelle place

pour les

architectes ?

Tous les architectes connaissent les difficultés à s'imposer sur le marché, qui a subi de sévères revers à la fin des années quatre-vingts. Mais les résultats d'une enquête menée sur l'année 1998 en ont surpris quand même plus d'un. On relève que 5 % seulement des maisons individuelles sont dessinées par des architectes, alors que les "pavillonneurs" conservent et de loin, la plus grosse part du gâteau avec 80 % du marché, en augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. Et que beaucoup d'entre eux détournent la loi de 1977, imposant le visa d'architecte pour les habitations de plus de 170 mètres carrés, en faisant signer les formulaires du permis de construire par leur "client", transformés ainsi en "maître d'ouvrage construisant

Victimes le plus souvent de préjugés, les architectes se défendent mal sur le marché de la maison individuelle, contrôlé en grande partie par les "pavillonneurs". Et pourtant, ils ne manquent pas d'arguments ni de compétences. Enquête.



Quelle place pour les architectes ?

pour son compte personnel". Résultat : les architectes n'ont déposé que quatre permis sur dix, dans deux départements pris à titre d'exemple par le CREDOC.

C'est peu, presque dérisoire par rapport aux 180 000 maisons individuelles construites l'année dernière en France. Un marché qui aurait intéressé plus d'un architecte même si les prix moyens sont plutôt étiqués. Ils avaient déjà subi les effets perniciose des décrets d'application de la loi de 1977, introduisant des seuils, et de la loi Quilliot supprimant le contrôle par le CAUE (1) des projets établis sans architecte, sur la qualité des constructions. Qu'en a retenu le grand public ? Que l'architecte n'était pas obligatoire pour des réalisations de faible importance, voire que

Deuxième obstacle et non le moindre : la question des honoraires. Brutalement et sans aucune formation, le client découvre le pourcentage qui revient à l'architecte qu'il juge souvent trop élevé. Pour quoi donc rajouter des honoraires ? Les architectes, on le sait, doivent l'afficher clairement alors que les "pavillon-neurs" se servent habilement de la loi en ne précisant pas leur marge. "Or, cette transparence, malheureusement, n'intéresse pas forcément le client", remarque encore François Mercier. Par manque de connaissance, le client ne s'aperçoit pas que les prestations ne sont pas les mêmes, déplore Michel Mangematin, philosophe de l'architecture, et qu'au bout du compte les

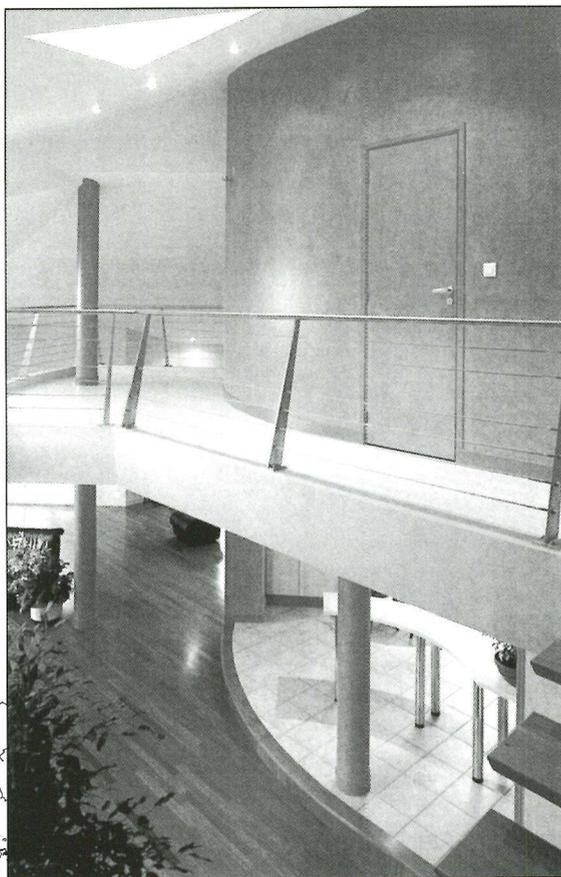
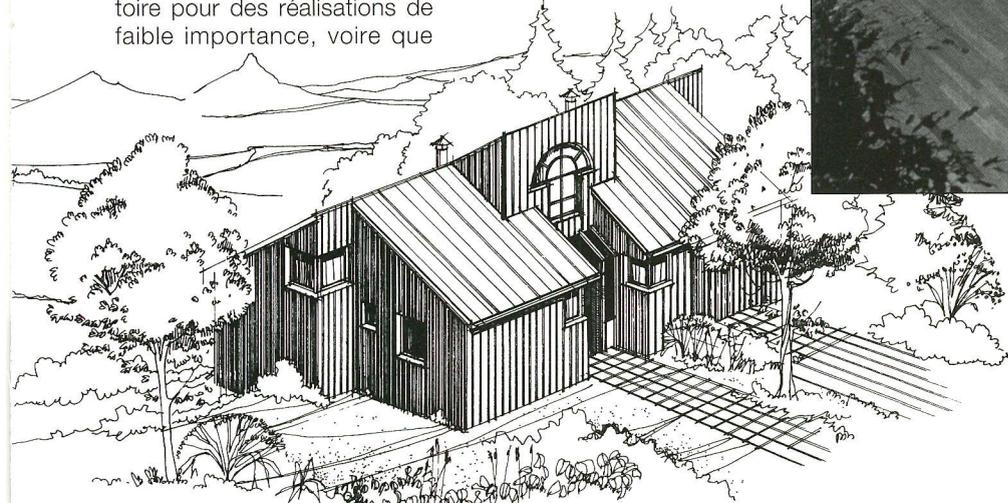


Photo Saimont.

La principale mission des architectes : aider les clients à confier toutes leurs aspirations pour la traduire ensuite en volumes, en niveaux, en ambiances lumineuses, en matériaux...

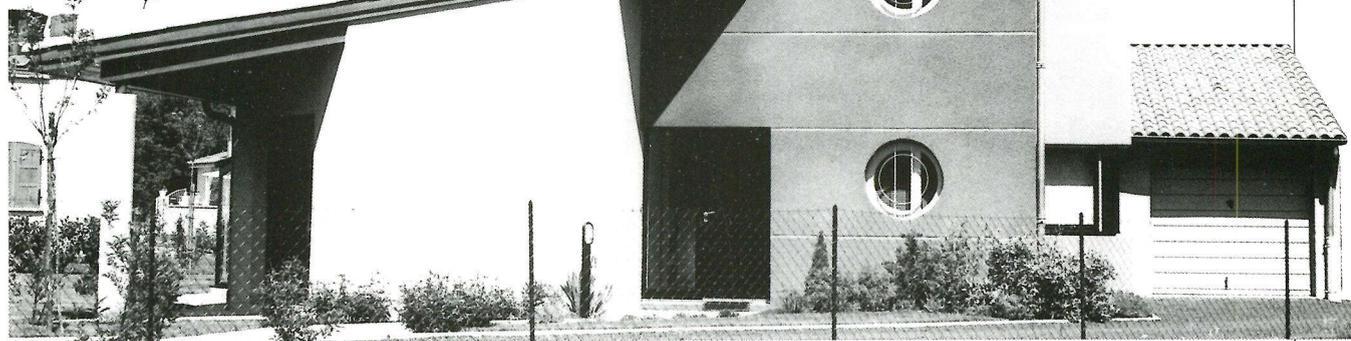
tecte et le constructeur de maisons individuelles, dans la démarche qui aboutit au sur-mesure. Aider les clients à confier toutes leurs aspirations pour les traduire ensuite en volumes, en niveaux, en ambiances lumineuses, en matériaux, bref les amener à se libérer des formes qu'ils connaissent pour cerner leurs véritables besoins. "Du cousu-main adapté à chaque cas, à l'opposé des projets que le client doit signer dès le départ", lance Michel Mangematin. Il lui est arrivé de multiplier les allers et retours "inévitables et souhaitables", de reprendre trois ou quatre fois le projet et même de retrouver les origines d'un couple de portugais, qui l'avait invité à venir sur place, pour ramener une maison mégalthique, conforme à la lourdeur du baroque et aux couleurs violentes du pays : blanc, bleu violacé, jaune d'or...



son intervention devenait un signe extérieur de richesse. Tacitement, les architectes et les constructeurs de maisons individuelles se sont donc répartis géographiquement la commande : aux premiers, les sites urbains, aux autres, les périphéries de nos cités et les villages.

Combien ça coûte ?

Dépourvus le plus souvent de culture architecturale (2) les clients s'intéressent avant tout au prix qu'ils doivent payer pour aller jusqu'au bout de leur rêve. Ce qu'ils demandent avant tout ? "Pas forcément une œuvre unique mais surtout des prix modérés", constate François Mercier, architecte. Rares sont ceux qui attendent de leur maison une certaine image. Non, beaucoup d'entre eux ne tiennent pas à se lancer dans une telle "aventure" et préfèrent classiquement la copie d'une maison sans grand caractère, mais qui se vende ensuite facilement". Or la tendance s'est retournée depuis quelque temps en faveur des "maisons d'architecte", un argument employé de plus en plus dans les petites annonces.



bénéfices du "pavillonneur" sont souvent plus élevés que les honoraires de l'architecte.

Philippe Boudignon va même plus loin, estimant que le client récupère en fait une partie de ces honoraires, grâce aux prix obtenus par les architectes et qu'il sait précisément les engagements pris au départ, sans avoir à l'arrivée quelques déconvenues, comme c'est parfois le cas avec certains "pavillon-neurs". Il n'hésite pas à prendre quelques exemples observés au cours de sa carrière, sans aller jusqu'au départ précipité de certains constructeurs, laissant l'acheteur complètement démuni. "Celui-ci se retrouve parfois avec un confetti de carrelage dans la salle de

bain, pas de dalle dans le garage, ni de raccordement aux égouts". Et rassurant, il ajoute clairement : "Quelque soit l'enveloppe budgétaire, je maintiens la même démarche".

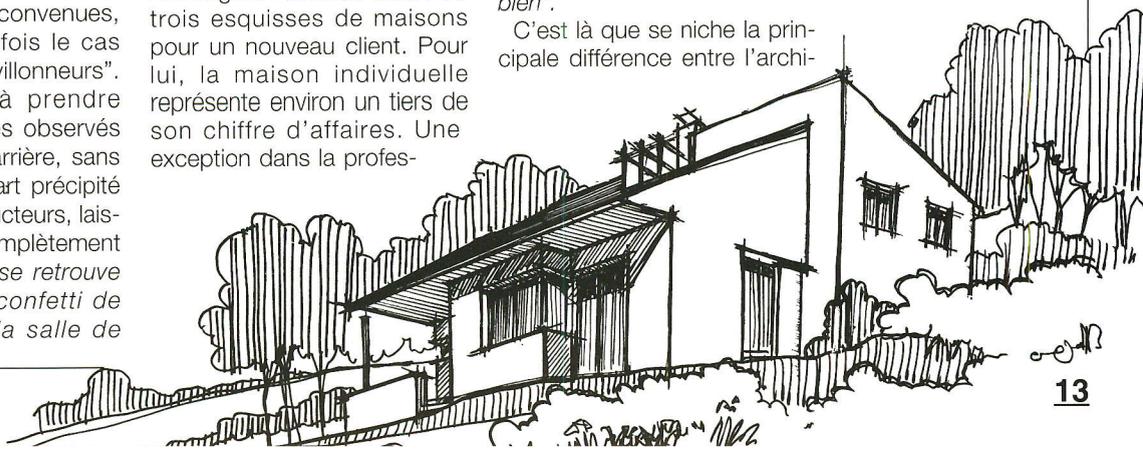
Le sur-mesure

Sur son bureau, encombré de dessins en tous genres, Boudignon choisit deux ou trois esquisses de maisons pour un nouveau client. Pour lui, la maison individuelle représente environ un tiers de son chiffre d'affaires. Une exception dans la profes-

sion. Son secret ? Le bouche à oreille mais aussi le temps passé avec chaque client, du choix du terrain à la remise des clés. "Entre nous, s'établissent des rapports intenses, confie-t-il. Je me bats surtout sur les volumes intérieurs et les aménagements pour que mes clients, qui deviennent souvent des amis, se sentent bien".

C'est là que se niche la principale différence entre l'archi-

Le client récupère une partie des honoraires grâce aux prix obtenus par les architectes.



A chaque fois, l'architecte devient un véritable partenaire. Mais la grande majorité des futurs demandeurs hésite à franchir le pas. Cette recherche en commun n'est pas donnée à tout le monde. Bien souvent, ils n'ont entendu parler des architectes que pour les grands projets, surtout au cours de ces dernières années. Bizarrement, ils craignent leur savoir faire. Qu'auront-ils donc à leur demander ? Sont-ils prêts à se livrer devant des inconnus ? Ont-ils vraiment mesuré leurs besoins ? Pour beaucoup d'entre eux, finalement, la solution du "pavillonneur" proposant quelques modèles leur semble plus rassurante.

Dans ce cadre là, ils achètent un produit fini pour un certain prix et ils ont l'impression de maîtriser le coût final. Or, l'architecte ne dispose pas des moyens juridiques pour vendre une maison clé en main, et le client doit alors lui faire confiance. Tout cela ne joue pas en sa faveur et il est un peu démuni face à cette concurrence. Et pourtant "un espace où l'on passe plus de la moitié de sa vie ne peut être laissé au prêt-à-porter", estime Roland Ondet, architecte.

Un médiateur

"Il ne peut y avoir de bonne conception qu'avec un bon maître d'ouvrage", affirme l'architecte américain Franck Lloyd Wright. Qui oserait le contester ? C'est vrai non seulement pour la maison elle-même mais encore (et surtout) pour son intégration dans le paysage. Certes, il n'est plus possible aujourd'hui de construire un chalet savoyard dans le Cantal. Dans la mesure du possible, il faut maintenant se mouler dans le paysage et ainsi le respecter. A la différence de Le Corbusier ou de Mies Van der Rohe, on ne veut plus de "maison monument". Mais on est encore loin d'avoir adopté à notre profit le proverbe chinois : "La maison appartient à celui qui la regarde". Dommage, car cela aurait sans doute permis de sauver quelques villages du désastre !

Entre les demandes parfois extravagantes du client et les règles d'urbanisme, l'architecte reste toujours le médiateur idéal, car notre règlement est

compliqué, résume Daniel Janin, responsable des permis de construire à la DDE (3). "Avec l'architecte, nous utilisons, le même langage. C'est un intermédiaire indispensable qui peut expliquer les règlements à ses clients mieux que l'administration peut le faire".

D'un autre côté, l'architecte peut se sentir ficelé par le règlement d'urbanisme d'un plan d'occupation des sols, pas toujours bien accepté non plus par les élus que le POS

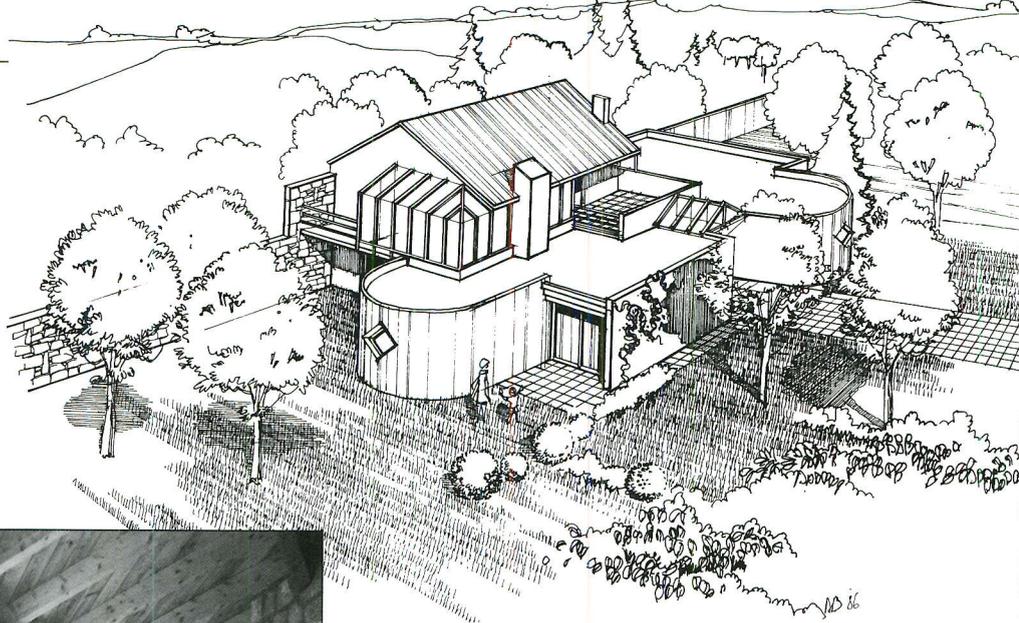


met souvent en porte à faux par rapport aux habitants. La discussion, alors, porte toujours sur les adaptations d'un nouveau bâti typique traditionnel.

Dans l'ensemble, le Puy-de-Dôme, qui s'est préoccupé très tôt de la qualité architecturale, quelques mois seulement après la sortie des textes sur les maisons individuelles, en 1977, a échappé au pire, constate Daniel Janin, avec des périodes plus rigoureuses que d'autres. Dans les années où la construction s'est envolée, les services de l'équipement ont dû quand même redoubler d'efforts pour empêcher certains "pavillonneurs" de proposer plusieurs dizaines de maisons identiques, dans le cadre des AFU (4) et des lotissements. Et l'on arrive aujourd'hui à avoir des quartiers

nouveaux qui présentent un certain relief.

Mais il ne faut pas croire que la partie est définitivement gagnée, redoute Daniel Janin, qui subit la pression des investisseurs. Le développement de l'habitat diffus a pratiquement cessé dans la mesure où le département est couvert largement par des documents d'urbanisme, qui ont permis une réflexion à la fois sur l'urbanisme et l'architecture. Avant d'envisager de nouveaux secteurs pour accueillir la maison individuelle, il vaudrait mieux continuer à construire dans les zones déjà urbanisées. Les terrains existent pour un demi siècle encore, mais les élus subissent de fortes pressions de la part des lotisseurs pour lais-



Un espace où l'on passe plus de la moitié de sa vie ne peut être laissé au prêt-à-porter.

ser filer le marché. Dans cet affrontement, qui l'emportera ? Heureusement, les dernières tendances laissent présager une issue plutôt optimiste. En effet, le marché du neuf arrive loin derrière celui de la réhabilitation (Voir notre encadré, "Un marché dopé"). Mais la plupart des candidats actuels aux maisons individuelles sont coincés par leur budget et réclament donc les mêmes modèles, contribuant ainsi à uniformiser la demande.



Les "maisons d'architecte" deviennent un argument de vente dans les petites annonces.

Une réaction timide

Face au vide commercial qui a permis aux "pavillonneurs" de s'engouffrer dans un marché en pleine expansion, au début des années quatre-vingts, une poignée d'architectes a décidé de réagir et de se doter des mêmes outils que leur concurrents. La dernière loi sur l'architecture leur en donnait la possibilité sous certaines conditions, celle de s'installer en sociétés de construction qu'ils devaient en revanche contrôler impérativement. Au lendemain du congrès de Biarritz, en 1982, au cours duquel deux grandes résolutions avaient été adoptées : former les architectes à ce



L'élu et l'architecte

"nouveau" métier et leur permettre de constituer un outil performant, 300 architectes se sont lancés dans l'aventure.

L'enjeu en valait la peine car il s'agissait de créer enfin des sociétés de type commercial pour proposer un système "clés en mains", qui les plaçait au même niveau que les "pavillonneurs". D'autant plus qu'ils réussirent en même temps à monter une société de caution mutuelle avec les Banques populaires pour apporter la garantie bancaire puis à lancer, deux ans plus tard, un office foncier national situé à Clermont, qui leur donnait les moyens de devenir de véritables agents immobiliers. Dès la première année, le succès était au rendez-vous. "De plus en plus de clients s'intéressaient à nos produits car nous leur apportons une plus-value", se souvient François Mercier, qui a participé dès le départ à l'une de ces sociétés en Auvergne.



Entre les demandes parfois extravagantes du client et les règles d'urbanisme, l'architecte reste toujours un médiateur idéal, estime le représentant de la DDE.

Photo Gendreau.

A entendre nos élus locaux, chaque Français ne rêve que de son "Sam'suffit", une maison anonyme mais surtout individuelle. Cet idéal reste très répandu, et accessible dès lors qu'un constructeur propose du pavillon pratiquement au tarif d'une location en collectif, en s'appuyant sur des financements plus ou moins favorables selon les époques et les clients: prêts PAP, prêts à 0 %, aides personnalisées au logement... L'architecture peut-elle retrouver ses petits dans ce domaine dont elle a été si longtemps exclue ?

Un marché dopé

Depuis le début de l'année dernière, le marché a été dopé grâce aux prêts Périssol. Selon les chiffres publiés par la Banque de France, pour 1998, la réhabilitation (acquisition + travaux) représente 63 % du marché, le neuf, seulement 25 %, et les travaux 12 %.

(1) Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

(2) Il serait bon de réfléchir avec les services des Ministères de la Culture et de l'Education Nationale à des dispositions pour que les valeurs de l'architecture puissent enfin être connues de tous et qu'elles ne soient pas réservées à quelques initiés.

(3) Voir le résumé de la table ronde entre les représentants de l'Équipement et les architectes dans le dernier numéro d'"Auvergne Architectures" daté de mars.

(4) AFU : Association foncière urbaine.

La décision d'un constructeur comme le Crédit immobilier du Puy-de-Dôme de créer une nouvelle gamme de maisons en faisant appel aux jeunes pousses de l'architecture régionale (voir pages 6 et 7) marque une volonté louable de réintroduire la profession dans ce paysage. Mais lesdits paysages sont aussi gérés par des élus. Comment perçoivent-ils la place de l'architecte dans ce "créneau", qu'en disent-ils ?

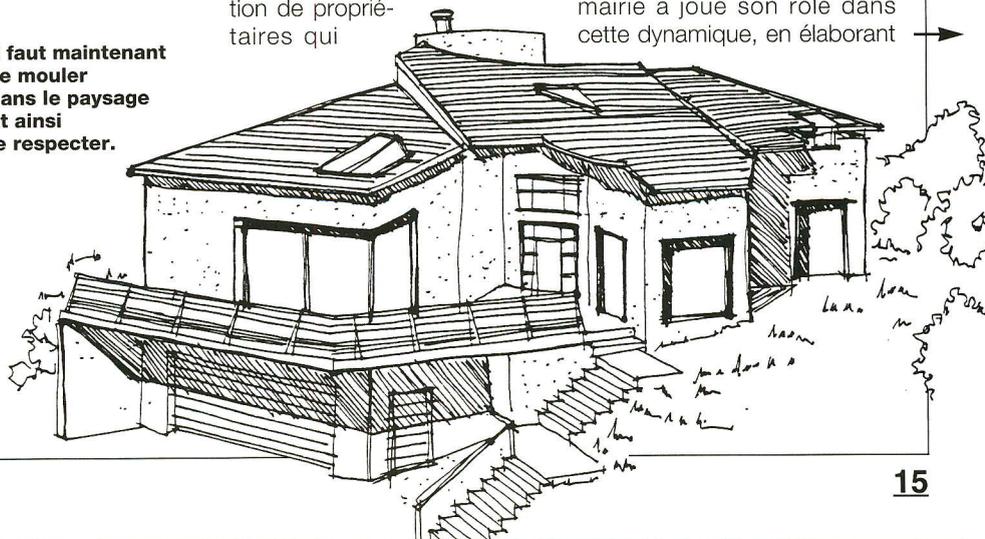
Beaumont: une vision d'ensemble

Beaumont, 10 000 habitants, à dix minutes du centre ville clermontois, est depuis longtemps très demandée: « Nous ne faisons pas la course à l'urbanisation », explique le maire Alain Dumeil, « nous freinons plutôt. » Priorité à la mixité: collectif et individuel, locatif ou accession à la propriété, « c'est un gage d'équilibre. » Elle inclut aussi une variété dans la taille des terrains à construire. Au fil des ans, de nombreuses associations foncières urbaines (AFU: association de propriétaires qui

aménagent un secteur en liaison avec la municipalité, puis vendent ou construisent) ont modelé le paysage; mais Beaumont compte aussi un nombre important de maisons locatives, de plus en plus demandées.

Pour Alain Dumeil, la SEMIB (société d'économie mixte immobilière de Beaumont) est un bon outil de régulation de la construction – en fonction du POS, des règlements de zone... – mais en restant à la disposition du particulier: « Il faut réglementer un peu, mais pas trop... Le propriétaire garde toute maîtrise de ses choix. Il y a parfois des fausses notes, mais pas d'uniformité. Chacun doit pouvoir construire selon ses aspirations. » Ici, les architectes indépendants restent assez présents sur un marché où le centre ancien, "retapé" et ainsi préservé par une population immigrée du Portugal depuis 30 ans, a servi de "locomotive". Ce secteur sauvegardé est aujourd'hui très recherché, et plusieurs rénovations réussies ont valu à des architectes d'être sollicités pour des maisons en dehors du centre. La mairie a joué son rôle dans cette dynamique, en élaborant

Il faut maintenant se mouler dans le paysage et ainsi le respecter.



Quelle place pour les architectes ?



un "fond de plan" après étude d'un architecte-urbaniste (Alain Perret, Clermont). Ce plan a permis d'aérer le centre, par démolition de certaines parcelles: « Là, il fallait une vision d'ensemble, donc une démarche publique. »

Du cousu-main adapté à chaque cas, à l'opposé des projets que le client doit signer dès le départ.

Cournon : dix ans pour réparer les dégâts

C'est bien ce qui a manqué à Cournon, envahie dans les années 70 par une marée de pavillons. « De 7 à 800 par an à l'époque, le rythme des constructions est passé aujourd'hui à 50 (94 en 1998, chiffres DDE - ndr)... mais le mal était fait. Le pavillonneur était roi, il y avait un laisser-aller avec le strict minimum légal sur les volumes et l'aménagement de l'espace », commente le maire Catherine Guy-Quint. « Notre premier POS (en cours de révision) a réduit l'aire constructible pour lutter contre le mitage et les dents creuses: bien nous en a pris ! On arrive aujourd'hui à

Il y a de la recherche architecturale et de la compétence dans les cabinets locaux.

une certaine continuité dans le bâti, mais il a fallu dix ans pour que ça soit visible. L'architecte-conseil de la DDE a plusieurs fois fait refaire leur copie à des promoteurs, qui n'ont pas tous apprécié. » Cela dit, les contraintes architecturales restent modérées, limitées au POS, « avec parfois une réflexion du genre: "vous ne trouvez pas que c'est franchement laid?" Mais on respecte la liberté individuelle; je ne peux pas dire que la ville recèle beaucoup de très belles maisons », euphémise le maire.

Aujourd'hui, la demande a évolué. En locatif, les maisons de ville de l'OPAC du Puy-de-Dôme et d'Auvergne Habitat ont « rééquilibré » le niveau architectural: « On communique plus facilement nos lignes directrices à ces constructeurs », explique Catherine Guy-Quint.

Aurillac : "ouvrir" le pavillonnaire à l'architecture

Dans le Cantal, « pour sa plus grosse part, ce marché échappe aussi depuis longtemps aux architectes, qui sont jugés trop chers, sauf dans le créneau forcément limité de la rénovation traditionnelle », estime Jean-Louis Estival, architecte. A Aurillac même, le terrain constructible est rare et la demande forte. Yves Retière, adjoint à l'urbanisme, espère la "dégonfler" avec l'ouverture prochaine à la construction d'une zone de 15 ha sur le secteur de Belbex, mêlant logement social et accession à la propriété. « Nous recherchons ce panachage,

car la demande de locatif est très forte face à un parc trop réduit. » Là aussi, la construction en PLA réserve peut-être plus de place à l'architecture que le pavillonnaire classique. Autre créneau, celui des retraités aisés de retour au pays - Auvergnats de Paris ou d'ailleurs.

Pour Yves Retière, la protection des sites est une valeur en hausse, non seulement au sein du nouveau POS qui intègre un "plan couleur" plus respectueux des couvertures et plus incitatif pour varier les teintes de crépis, mais aussi dans l'esprit de ses concitoyens. « Il s'est construit,

qualité dans ce domaine. » Quant aux architectes, l'élu local les classe en trois catégories: « le solitaire, qui améliore très bien l'habitat, fait un peu de pavillonnaire et c'est tout; le cabinet plus susceptible de travailler en réseau, de fournir des avant-projets mieux "charpentés", et qui trouve des choses intéressantes à faire



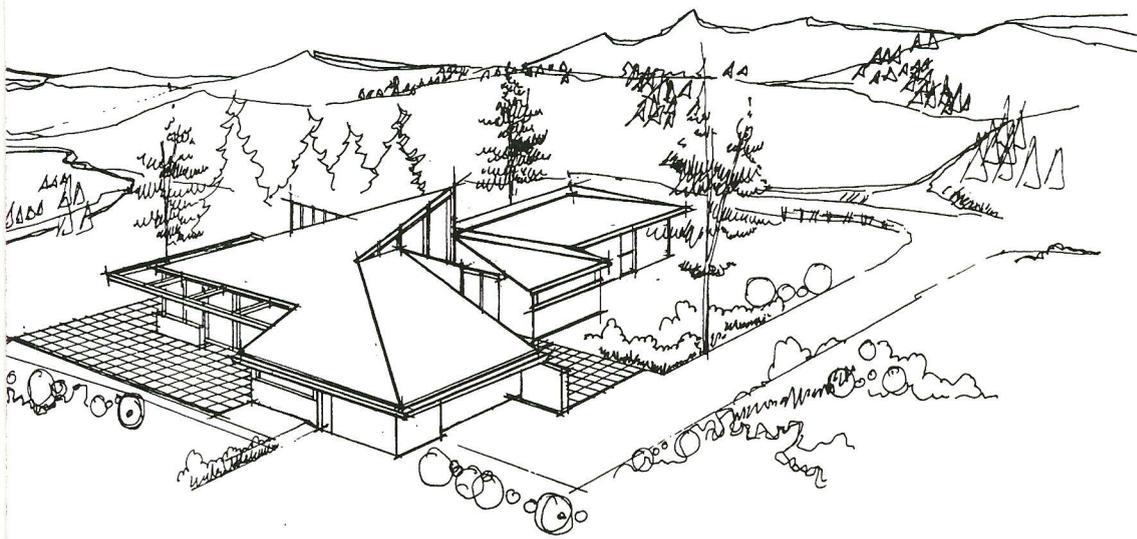
dans les années 70, beaucoup plus de quantitatif que de qualitatif », dit-il pudiquement, « mais la tendance s'inverse, les gens sont plus attachés et respectueux du patrimoine bâti. C'est vrai que le traditionnel est beau, qu'il doit être préservé, mais il n'y a pas que ça; l'individuel social, de toute façon, ne peut pas être du "pur style auvergnat". De même que nous ouvrons la commande publique au plus grand nombre possible d'architectes - et aussi de paysagistes, pour requalifier nos entrées de ville -, il faut que le pavillonnaire s'ouvre aussi. Nous avons un souci de

en maison individuelle; et enfin les grands ténors, qui n'en font pas tellement. Mais il y a presque trop d'architectes sur notre région, c'est difficile pour eux. »

Des compétences majeures... mais difficiles

Michel Lafont, maire du Rouget, conseiller général et à ce titre président du CAUE (voir encadré) du Cantal, souligne aussi « la prise de conscience très nette de la richesse de ce patrimoine ». Nombre de particuliers, notamment des créateurs de gîtes ruraux, font appel au CAUE; dans le domaine du lotissement, le département accorde une aide supplémentaire en échange du respect d'un cahier des charges environnementales. Mais globalement, on reste toujours dans le même dilemme: si le POS est trop contraignant, personne ne construit; s'il ne l'est pas assez, on peut avoir n'importe quoi... Et pourtant, « il y a de la recherche architecturale et de la compétence dans les cabinets locaux, c'est certain. »

Yves Debord est maire de Sansac, commune proche d'Aurillac qui aurait pu subir, à plus petite échelle, le sort de "cité-dor-



toir" de Cournon. « Pour de petites communes comme nous, l'urbanisme et l'habitat sont des compétences majeures, mais difficiles : nous ne sommes pas armés pour cela. Nous avons besoin de compétences extérieures. » Sur un prochain lotissement, deux architectes ont été sollicités en amont : l'un pour un conseil d'aménagement global, l'autre pour « imaginer les types de construction ». D'où un cahier des charges incluant l'orientation des bâtiments, les couleurs de couvertures et de façades, les pentes de toit... mais laissant néanmoins une latitude architecturale certaine aux acheteurs ; le locatif est confié à l'office HLM départemental, l'accession se partagera entre particuliers et pavillonneurs.

A chacun ses architectes... ou pas ! Le principe de mixité, sur lequel insistent tous les élus, suffira-t-il pour "tirer vers le haut" la qualité architecturale moyenne ? A long terme, peut-être... Pour sa part, Yves Debord reste surtout vigilant sur le travail de protection paysagère de sa commune, et espère poursuivre avec l'école d'architecture de Clermont un partenariat qui a bénéficié au patrimoine communal. Sansac a notamment réalisé une Maison du bâti, à la fois ouverte au grand public et "banque de données" sur les savoir-faire en matière de construction traditionnelle.

Initiatives modestes

Jean-Louis Estival, qui est également élu local, est moins optimiste quant à cette prise de conscience publique de l'importance de l'architecture dans les constructions individuelles. Comme professionnel, il est sans doute plus critique : « Il n'y a pas vraiment de culture de nos concitoyens quant à leur cadre bâti quotidien ; mais du coup, nous ne cherchons plus vraiment, nous architectes, à faire des contre-propositions à ce que nous voyons apparaître. Encore

faut-il en avoir le temps, ce qui n'est pas facile pour une profession indépendante comme la nôtre... » A l'échelle de sa commune de Giou-de-Mamou, l'élu local a néanmoins trouvé le temps d'impulser un développement plus harmonieux du bourg par un souci de maillage, de masquer les constructions « désagréables », de soigner l'environnement



– en faisant notamment la chasse aux "taupinières" qui veulent hisser de force un paysage à hauteur d'une terrasse en R+1... Le stockage des pierres issues de démolitions a permis de constituer « une sorte de carrière communale, pour alimenter et préserver un environnement traditionnel... » Initiatives petites, limitées, certes ; mais la résurgence de l'architecture dans un domaine aussi diffus passe sans doute par ce modeste travail de terrain, sauf à attendre une improbable révélation chez tous les amateurs de "Sam'suffit", ou une plus forte "stimulation" par les pouvoirs publics. Mais outre qu'elle est fort improbable, au nom de la liberté pour chacun de construire comme il l'entend, il serait assez illogique qu'une profession indépendante comme celle d'architecte attende son salut d'un supplément de réglementation... ■

CAUE

A voir avant tout projet !

Les 88 Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de France sont des associations régies par la loi de 1901, dotées d'un rôle essentiellement consultatif, et dont la composition des conseils d'administration est fixée par décret – ils sont obligatoirement présidés par un élu local. Ils relèvent officiellement du ministère de la Culture (comme les écoles d'architecture, ils ont "voté" entre l'Équipement et la Culture) et sont financés par une taxe parafiscale prélevée à l'occasion de chaque permis de construire. Chaque CAUE peut également être subventionné par la collectivité départementale, pour son fonctionnement (le CAUE 63 est logé dans l'hôtel du département) ou pour des actions spécifiques, sur la base de conventions particulières : avec les comités départementaux du tourisme pour les gîtes ruraux, ou avec le conseil général du Puy-de-Dôme pour les études de traverses de bourgs, par exemple.

"Informer, former, conseiller" : leurs missions excluent toute maîtrise

d'œuvre. Les particuliers qui envisagent de faire construire une maison individuelle peuvent les consulter de façon gratuite et non limitative, mais, au grand regret des personnels des CAUE, ils ne viennent souvent... qu'après un refus de permis de construire ! En 1998, le CAUE 63 (10 salariés dont 7 architectes, un budget proche de 2 MF) a travaillé à 45 % pour des conseils aux communes, et à 36,5 % pour des particuliers – ce dernier chiffre est en hausse de 10 % par rapport aux années précédentes, et correspond à 1 450 interventions.

Allier : 19, rue Régemortes, 03000 Moulins, tél. 04 70 20 11 00

Cantal : 20, rue Guy-de-Veyre, 15000 Aurillac, tél. 04 71 48 50 22

Haute-Loire : 10, rue Jules-Vallès, 43000 Le Puy-en-Velay, tél. 04 71 02 88 14

Puy-de-Dôme : 30, rue Saint-Esprit, 63000 Clermont-Ferrand, tél. 04 73 42 21 20

La maison des braves gens est fissurée, pas dans le genre petit cheveu micro-invisible, mais plutôt dans le genre macro de belle taille – d'ailleurs on voit le jour à travers et on peut y passer les doigts jusqu'à la troisième phalange.

De la belle fissure de chez lézarde, de la vraie, et ça ne fait pas rigoler les braves gens.

Les experts d'assurance et les avocats admirent en connaisseurs, c'est une belle sécheresse pour les uns, certainement un défaut de construction pour les autres, suivant que l'on réclame des sous ou que l'on doit les verser.

Autour de la table de la salle à manger légèrement en pente (le dallage a un peu bougé, il faut lever les pieds pour ne pas s'enlancer dans le carrelage), ça discute âprement entre érudits du bâtiment accros de la CAT'NAT' (catastrophe naturelle), les avocats plaident, les experts pontifient et les braves gens juchés en retrait sur le bout de l'accoudoir du canapé du salon, comme deux oiseaux apeurés, blottis solidairement, ne comprennent pas grand chose au rituel qui se déroule sous leur toit.

Les mots et les enjeux leur échappent, ce qui paraissait simple au début, devient un brouet trouble passé à la moulinette de la justice.

Ils n'y sont pour rien, ils sont victimes et convaincus d'avoir des droits dont celui inaliénable d'être indemnisés.

Mais les choses ne sont pas aussi simples... « la sécheresse a-t-elle pu constituer la cause exclusive des désordres, ou une cause déterminante ou encore une cause d'aggravation ou de révélation ? »

Vate ise ze qu'échionne... Parce que c'est pas les mêmes qui payent, ou alors on paye pas tout si la responsabilité du maçon est engagée, mais si la construction a plus de dix ans le maçon est plus dans la course... et puis de toutes façons il a fondu les plombs et puis il n'était même pas assuré... Aïe, aïe, aïe, rien n'est simple, tout se complique...

L'Architecte Expert se gratte la tête et prend un air docte pour ne pas perdre la face.

L'Architecte Expert près la cour d'appel c'est un Architecte normal mais encore plus prétentieux que les autres. Il a pris de mauvaises habitudes parce qu'on ne lui dit pas :

« Hé toi l'archi, t'as huit jours de retard ! »

mais :

« Monsieur l'Expert, quand pensez-vous être en mesure de déposer votre rapport »

ou bien

« Hé toi l'archi t'es trop cher, je paierai pas tout ! »

mais :

« Monsieur l'Expert, allez-vous demander la consignation d'une provision complémentaire ? »

C'est plus gratifiant, alors forcément ça monte au cerveau.

Mais le revers de la médaille c'est qu'il faut à un moment trancher au risque de dire une connerie :

« Hé bien, c'est complètement une sécheresse et nous allons faire des micro-pieux ».

Le micro-pieu c'est le remède miracle et infallible, la botte de Nevers de l'Expert.

Le naïf qui croirait que le micro-pieu c'est petit et pas onéreux se gourme complètement, c'est micro pour un prix vachement macro. Ça coûte aussi cher que la cabane qui tombe sur le chien. Il faut sortir les meubles, casser la dalle, faire plein de longrines, voire une dalle porteuse et des trous et des scellements et des broches et des machins compliqués pour les accrocher, genre orthopédie triple fracture et prothèse de hanche.

Un gros rapport plein de pages d'estimations et de sondages. Clap dans la boîte à justice et des semaines de procédure, des kilos de conclusions pour peut-être un chèque au bout pour les braves gens qui n'y sont pour rien.

On ne leur a rien dit quand ils ont construit, à l'époque on ne savait pas que ça existait la sécheresse, et surtout pas une aussi exceptionnelle que celle-là.

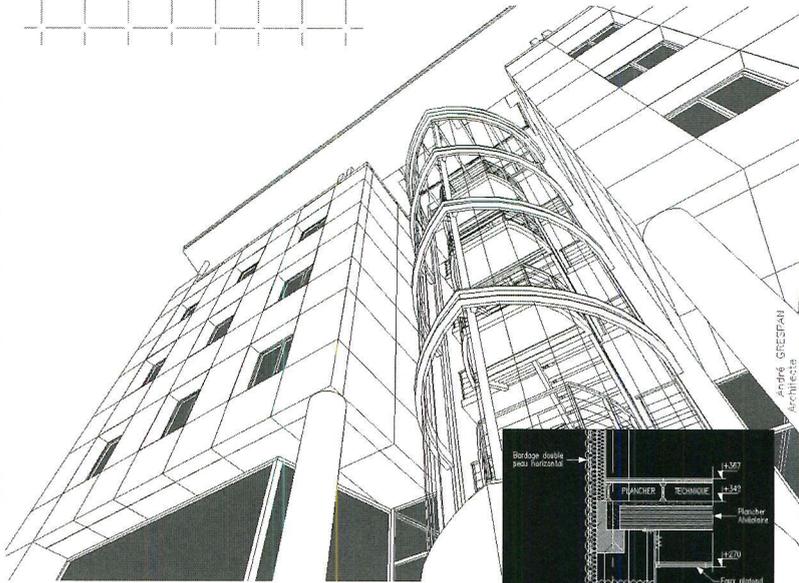
Maintenant on sait mais on ne le dit pas plus, quel plan d'exposition aux risques naturels oserait en parler ? rendre quasiment inconstructibles les trois quarts d'un territoire communal en imposant des fondations profondes inaccessibles aux petits budgets.

Il faut que les braves gens se logent, que les constructeurs construisent, que les financiers financent, que les assurances assurent, que les avocats avocatent, et que les experts expertisent.

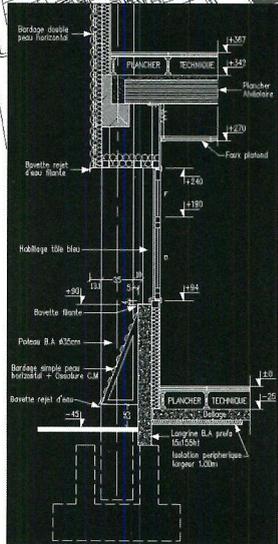
Tel est l'ordre naturel des choses, un équilibre fragile et sensible comme l'est l'argile aux variations de teneur en eau.

nodal

Bureau de dessin



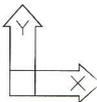
André CRESPAN
Architecte



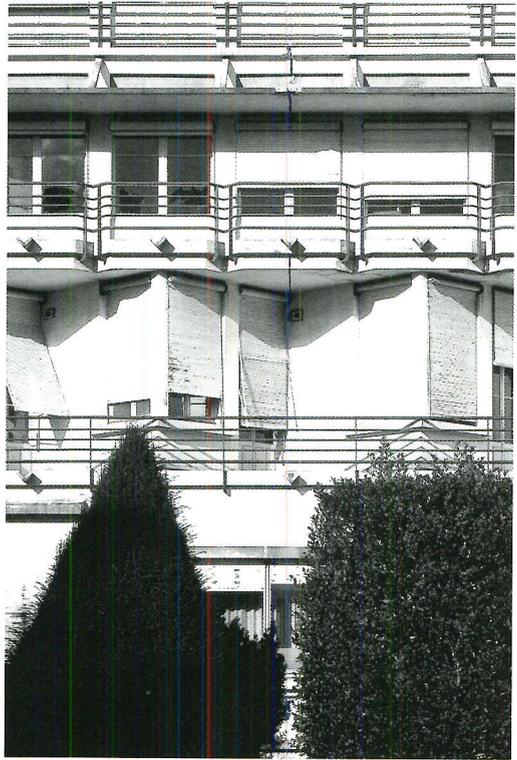
Votre partenaire pour la réalisation de tous vos documents graphiques : plans et détails, de l'avant-projet à l'exécution ; perspectives, images de synthèse.
Spécialiste en dessin assisté par ordinateur, nous saurons répondre à vos souhaits :

Contactez-nous !

11, avenue Léonard de Vinci
Parc Technologique de La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.27.61.88 - Fax 04.73.28.08.50



PHOTOGRAPHIES D'ARCHITECTURES

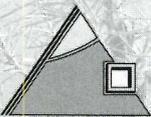


REPORTAGES / PHOTOTHEQUE

CHRISTOPHE CAMUS
CLERMONT-FERRAND / Tél.-Fax : 04 73 90 64 41

Ensemble,
nous construisons

la vie
de demain

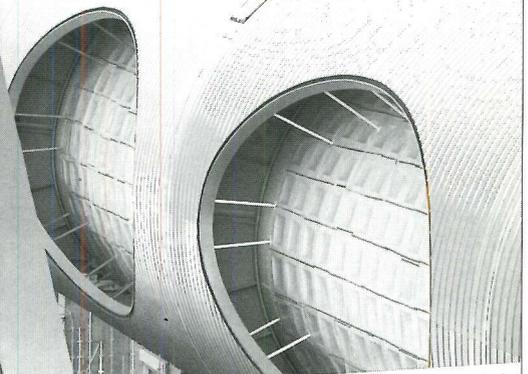


OPAC

DU PUY-DE-DÔME ET DU MASSIF CENTRAL

RUE DE BLANZAT - CLERMONT-FD

Détail Zinc.



Roissy Charles de Gaulle - Aéroport 2F • Architectes : P. Andreu - J.M. Fourcade - P.M. Delpeuch.

La Toiture Compacte VM ZINC

Un système de couverture spécialement conçu pour les bâtiments à forte hygrométrie.

Pour tous les édifices soumis à une forte hygrométrie, la Toiture Compacte VM ZINC représente une solution innovante et fiable.

Associant une couverture en VM ZINC® à une isolation en FOAMGLASS®, ce complexe léger et d'une grande compacité assure une étanchéité complète aux eaux pluviales comme à la vapeur d'eau.

Choisi par les architectes des Aéroports de Paris pour la couverture de l'aérogare 2F à Roissy, le système Toiture Compacte VM ZINC a répondu aux nécessités fonctionnelles (mise hors d'eau rapide).

La durabilité des éléments d'isolation FOAMGLASS® et du VM ZINC® garantit la pérennité de l'ensemble.

Union Minière France S.A. "Les Mercuriales"
40, rue Jean Jaurès - 93176 Bagnolet Cedex

Tél: 01 49 72 42 42



CONCEVEZ, ON VOUS ACCOMPAGNE

Reconversion de l'ancienne école en mairie

Volvic - Puy-de-Dôme

Construite en 1900, au cœur de la commune, l'ancienne école Jules Ferry accueille aujourd'hui la nouvelle mairie de Volvic. Placée dans un périmètre sensible, à côté d'un monument historique, elle appartient incontestablement à la mémoire collective de cette petite ville connue du monde entier par son eau minérale. De toutes façons, il n'y avait rien à changer à l'extérieur du bâtiment, présentant selon l'architecte Claude Gaillard, "une architecture soignée dans son détail en pierre du pays". Les façades ont simplement été nettoyées et une cour anglaise a été creusée à l'avant pour assurer un éclairage naturel.

Le projet a pu être mené à son terme grâce à un important travail de concertation avec les élus et le personnel de la mairie. Résultat: un projet discret à l'extérieur mais fonctionnel à l'intérieur pour "créer une cohabitation harmonieuse entre le bâtiment existant et les techniques contemporaines

d'aménagement", souligne l'architecte dans son rapport de présentation. C'est en fait à l'intérieur que les volumes ont été repris totalement, avec des bureaux qui se répartissent sur les trois niveaux existants – un rez-de-chaussée bas et haut ainsi qu'un 1^{er} étage –, soit une surface de 1365 mètres carrés. Le bel escalier central, qui prend naissance dans le nouveau hall monumental, dessert la Salle des Actes, de plain-pied avec la cour basse et l'étage des élus.

Volontairement simple et soignée, l'architecture inté-

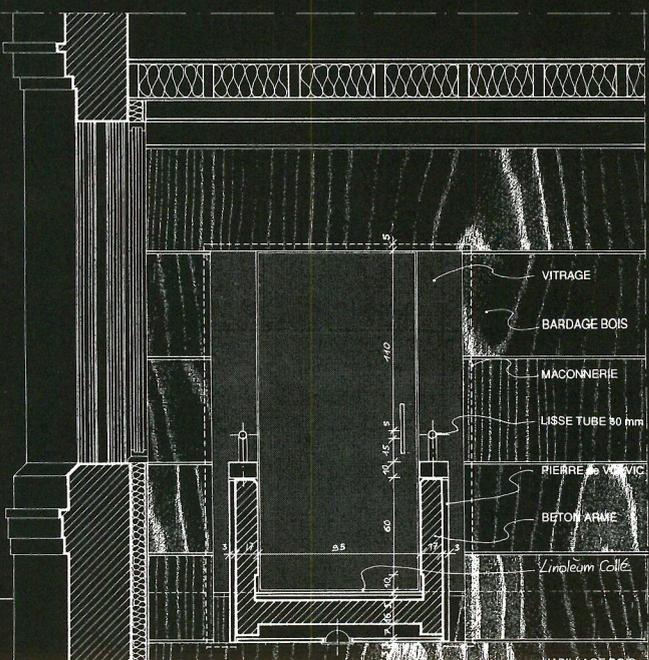
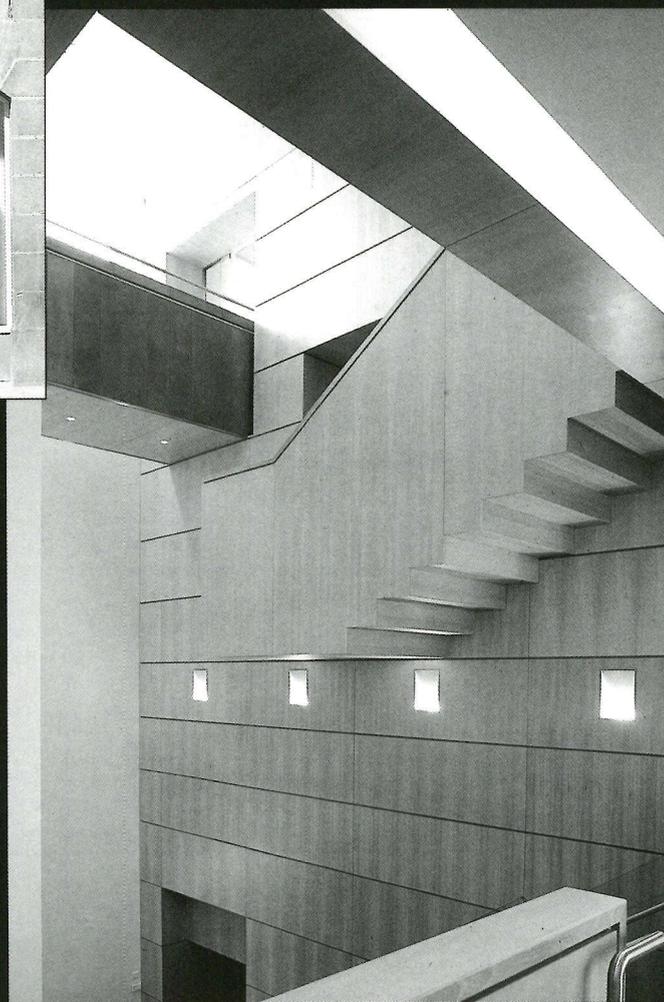
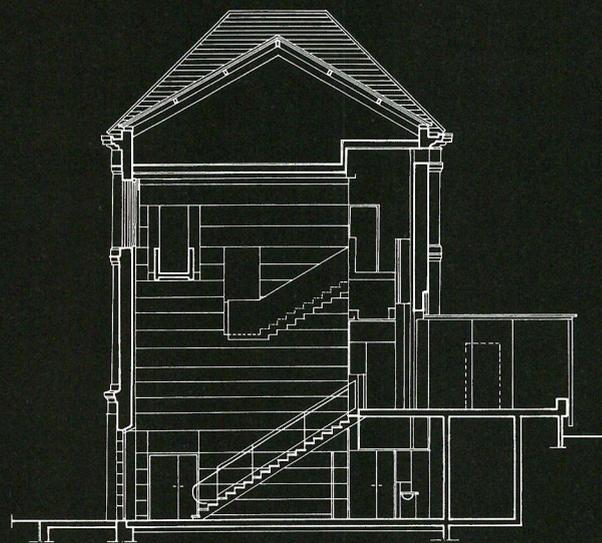
rieure utilise peu d'habillages différents: le granit du Tarn pour le sol de la Salle des Actes et les couloirs, le parquet de hêtre dans les bureaux des élus, le hêtre également pour les encadrements de fenêtres, l'acier inoxydable ou la couleur grise micacée pour les ser-

rureries et la simple peinture blanche pour les murs et les plafonds.

Maître d'ouvrage:
Commune de Volvic.

Architecte:
Claude Gaillard.

Bureaux d'études:
Betmi Structure et Betalm Fluides.



Savoire

observatoire des concours

carnet

Le Conseil de l'Ordre souhaite la bienvenue aux confrères récemment inscrits à notre Tableau : Angélique Chalot, Christophe Cornille, Benoît Fouqueau, Véronique Sabourin.

Toutes nos félicitations à Jean-Claude Breuil, Michel Monier, qui furent membres du Conseil de l'Ordre de novembre 1962 à mars 1978, et Jean-Claude Petit pour l'honorariat de la profession qui leur a été conféré.

Transmettez vos annonces au secrétariat du Conseil de l'Ordre
Fax 04 73 34 39 09

Le Secrétariat de l'Ordre est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (C.V., etc.).

Lieu	Projet	Maître d'ouvrage	Date sélection & Représentants CROA	Equipes retenues	Date sélection lauréat & Représ. CROA	Lauréat jury	Coût travaux
LE PUY-EN-VELAY Haute-Loire	Création d'une voie nouvelle entre l'avenue Jeanne d'Arc et le centre ville	District du Puy-en-Velay	27/04/98 Varillon	Picard-Renault/ Aden-Richard/ Desvigne-Dalnoky-Huet/ Sycomore-Assimacopoulos/	13/04/99 Varillon	Sycomore-Assimacopoulos	
Aire de repos autoroutière de GARABIT Cantal	Espace d'accueil et d'information et bloc sanitaire	Etat, DDE du Cantal	24/11/98 Courant	Tectoniques/ Navetch/ Dezeuze-Faup-Zirk/ Mader/	15/03/99 Courant	Mader	3 MF TTC
AUBIÈRE Puy-de-Dôme	Stade couvert d'athlétisme	Communauté de communes de l'agglomération clermontoise	06/01/99 Courtial 13/01/99 Lanquette	Ferret-Moinard/ Ferreira-Séné/ Léaud-Rambourdin-Rivoire/	01/04/99 Lanquette	Léaud-Rambourdin-Rivoire	32 MF HT
BRIOUDE Haute-Loire	Rénovation de l'ancien lycée de jeunes filles	Ville de Brioude			26/01/99 Blanchet, Courtial, Moinard P.	Léaud-Rambourdin-Rivoire-Alves	5 MF HT
AUBIÈRE Puy-de-Dôme	Construction du Cyber centre, zone d'activités des Sauzes	Communauté de communes de l'agglomération clermontoise	04/02/99 Courtial	Sextant/ Léaud-Rambourdin-Rivoire/ Moinard J. et P./	25/03/99 Courtial	Moinard J. et P.	10 MF HT
SAINT-FLOUR Cantal	Construction d'un bâtiment industriel sous forme d'atelier relais	Communauté de communes du pays de Saint-Flour			25/02/99 Lanquette	Escande	4,6 MF HT
CEYRAT Puy-de-Dôme	Requalification et aménagement du camping caravaning du Chanset	Commune de Ceyrat			01/03/99 Alezard, Chambon, Mazoyer	Chavarot	6,5 MF HT
MOULINS Allier	Reconstruction de la tribune du terrain d'honneur au centre international de sport Hector-Rolland	Ville de Moulins			02/03/99 Courtial	SCPA Aujames-Perrin-Recoules	6 MF TTC
MOULINS Allier	Transformation partielle de l'actuel foirail du Parc des Isles Moulins Avermes	Syndicat intercommunal à vocation multiple Moulins Avermes			05/03/99 Gendre	SCPA Imholz	12 MF HT
BRIOUDE Haute-Loire	Aménagement des abords de la Basilique Saint Julien	Ville de Brioude			16/03/99 Berger, Courtial	Porte/Astier	5 MF HT
MOULINS Allier	Rénovation du collège Anne de Beaujeu	Département de l'Allier			29/03/99 Courant, Courtial	SCPA Aujames-Perrin-Recoules	18 MF TTC
AUROUX Lozère	Construction d'un foyer pour adultes handicapés	OPAC Haute-Loire			30/03/99 Espagne	Boyer-Magaud	
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE Allier	Rénovation-restructuration de la cité scolaire Blaise de Vigenère	Conseil Régional d'Auvergne			02/04/99 Berger	Gallon B.	48 MF TTC
CHATEL-GUYON Puy-de-Dôme	Construction d'une halle des sports et des loisirs	Ville de Châtel-Guyon	06/04/99 Alleazard-Chambon, Juge, Mazoyer	Gaillard/ Castanié-Salles/ Ravel-Martinez/ Bresson-Combes-Ondet/		Ravel-Martinez	7,2 MF
LE PUY-EN-VELAY Haute-Loire	Construction d'un bâtiment destiné à la restauration et de deux logements de fonction Lycée Jean Monnet	Conseil Régional d'Auvergne			08/04/99 Lanquette	Assimacopoulos	4 MF HT
ROMAGNAT Puy-de-Dôme	Restructuration-extension des ateliers du Lycée Vercingétorix	Conseil Régional d'Auvergne			13/04/99 Lanquette	Saveau	4 MF HT
LE PUY-EN-VELAY Haute-Loire	Extension des bureaux du District du Puy-en-Velay	District du Puy-en-Velay			30/04/99 Courtial	Boudignon-Fargette	5 MF HT
AINAY LE CHÂTEAU Allier	CHSI. restructuration des unités de soins	Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental	03/05/99 Courtial	Delamare/ Lernier-Ménis-Noalhat/ Maret/			11,3 MF HT
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Création d'un bâtiment polyvalent Lycée Pierre et Marie Curie	Conseil Régional d'Auvergne			04/06/99 Blanchet	Descœur C. et F.	5 MF HT
PRADELLES Haute-Loire	Restructuration de la maison de retraite	Maison de retraite Saint-Christophe			08/06/99 Montrieul	Magaud	
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Construction d'un hôtel d'entreprises dans la ZAC du Brézet	Ville de Clermont-Ferrand	10/06/99 Boudignon	Sextant/ Bossier/ Drevet/			
BELLERIVE-SUR-ALLIER Allier	Restructuration des espaces urbains de l'hyper centre Hôtel de Ville	Ville de Bellerive-sur-Allier	11/06/99 Montrieul, Morand	Bruhat-Thomas-Bouchaudy/ Amphoux/ Sycomore-Alvergnat Sarl/ Drevet-Axe Saône/			3,5 MF HT

annonces

DEMANDES D'EMPLOI

Architectes

Gauthier Vincent,
02 54 74 56 93
Richer Jean, 01 45 89 18 75
Ridel Boris, 03 83 62 53 00

Collaborateur architecte

Bost Stéphanie,
04 73 94 38 15

Dessinateurs

Céart Alain, 04 73 91 97 82
Rolland Arlette, 04 73 63 63 03

Dessinateur indépendant

Besson Florian, 04 73 36 33 19

Diplômable

Forteza Anne,
04 73 92 37 87

Métreur-dessinateur

Melin Stéphanie,
06 10 12 14 41

Secrétaires

Meslier Catherine,
04 73 29 17 37
Miralles Caroline,
04 73 91 69 75

RECHERCHE DE STAGE

Leblanc Marc,
04 73 26 00 62



Je désire recevoir les trois prochains numéros d'Auvergne Architectures au prix spécial de 100 francs.

Je recevrai par ailleurs les invitations aux manifestations organisées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Envoi du bulletin d'abonnement et du règlement (chèque de 100 F ou 140 F pour l'étranger) à l'Ordre des Architectes - Région Auvergne
40, boulevard Charles de Gaulle
63000 Clermont-Ferrand

Je m'abonne

Nom

Société ou Organisme

Adresse

Code postal

Ville

Date Signature

Les conseils
et solutions
PRO

Bienvenue sur « Atouts Pro »

Caméleon

« Atouts Pro »
c'est la nouvelle offre Internet
pour les professionnels :

- une connexion illimitée à Internet
- 20 boîtes aux lettres
- 20 Mo pour héberger gratuitement votre site
- la réservation de votre nom de domaine pour personnaliser vos mails et votre site Web au nom de votre entreprise
- un référencement automatique de votre site Web dans le moteur de recherche « Voilà ».

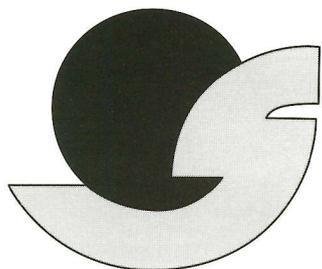
Pour tout connaître sur « Atouts Pro » appelez votre Conseiller Commercial



Nous allons vous faire aimer l'an 2000.



France Telecom



sem-angles

Sem-Angles

Votre Partenaire

De Dietrich
THERMIQUE

TUILES
LAMBERT

Vous avez pris la décision de construire ou de rénover.

Afin de vous aider dans vos choix nous vous proposons :

- Nos espaces **carrelage - sanitaire - chauffage - couverture**
- Les solutions les mieux adaptées à vos attentes
- Des marques réputées d'une parfaite fiabilité
- Un partenariat étroit avec les professionnels

Venez visiter nos expositions :

Z.I. de Baradel
1, rue du Garric
15000 Aurillac

Tél. : 04 71 63 82 00
Fax : 04 71 64 90 15

Rue Henri Pourrat
43100 Brioude

Tél. : 04 71 50 21 38
Fax : 04 71 50 21 43

Z.I. du Brézet
rue Pierre Boulanger
63000 Clermont-Fd

Tél. : 04 73 90 05 00

Z.I. de Montplain
15100 Saint-Flour

Tél. : 04 71 60 12 53

SITES WEB

POUR LES

“ *a r c h i t e c t e s* ”

Tous les outils essentiels à votre profession pour la mise en place, le suivi, et le développement de votre site web :

Modulaire et évolutif, il s'adaptera à vos besoins, vos envies, votre perception du réseau Internet...

- ▶ Des informations illimitées, actualisables à partir de votre agence*
- ▶ Une adresse web en .com ou .net
- ▶ Une page de présentation
- ▶ Promotion et hébergement
- ▶ Un accès aux statistiques, conseils, astuces...
- ▶ Référencement

*Dans une base de données comprenant la liste de vos réalisations et projets : descriptif, maître d'ouvrage, lieu, dates...

Options :

- pages supplémentaires de présentation
- ajout de photos et d'illustrations dans la base de données.
- critères de recherche évolués



Complètement **W e B !**

G. de Bussac Multimédia - 4, rue Jean Rochon - 63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 40 65 65 - Fax 04 73 40 65 60

E-mail : web@gdebussac.net

La SOLUTION ÉLECTRIQUE

Le CHOIX intelligent



Entretien
avec M. Gérard
Martel,
Chef de l'Agence
Electricité
Développement
Auvergne-Limousin

Depuis 1 an, EDF/GDF a bouleversée son fonctionnement. Pourquoi la réorganisation de vos équipes ?

Nous assistons aujourd'hui à une profonde évolution des marchés de l'énergie. Pour répondre au contexte concurrentiel nouveau, Electricité de France et Gaz de France ont décidé la réorganisation de leurs forces commerciales par le "démixtage" des équipes de vente. Objectif : répondre précisément aux demandes des consommateurs.

Pour votre agence, on ne parle plus que d'électricité ?

Parfaitement, nous sommes une agence régionale dédiée au placement exclusif de l'électricité sur les 4 départements auvergnats ainsi que sur la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne pour le Limousin. Notre organisation interne est tournée sur une logique de marchés : Résidentiel Groupé, PME/PMI tertiaire et industrie.

Comment cela se traduit-il sur le terrain ?

EDF a redéfini son organisation commerciale afin de l'orienter davantage vers ses clients et futurs clients. Deux principes nous guident : **proximité et réactivité**. Chacun de nos conseillers énergie aide les clients et les prescripteurs à gagner du temps

en assurant une prise en compte, en temps réel des demandes.

Le dialogue avec les professionnels est pour vous essentiel. Quelle importance accordez-vous aux relations avec les architectes ?

Dans le cadre du développement de nos activités sur les marchés Résidentiel et Tertiaire, il nous apparaît primordial de développer le dialogue avec les architectes. En tant que prescripteur dans tous les domaines de la construction, l'architecte doit être informé de l'avancée technologique. Il peut s'appuyer sur nos conseillers de terrain pour renforcer son jugement et l'accompagner dans ces projets.

Plus précisément, quelle est l'intervention de vos conseillers énergie ?

Nos 24 conseillers ont une triple mission : proposer des installations énergétiques de qualité et rentables, mettre au point des offres personnalisées avec des financements adaptés. Enfin, optimiser les usages de l'électricité dans les réalisations.

Pour vous la solution électrique est méconnue dans les marchés Résidentiel et Tertiaire ?

Oui. Depuis quelques années l'énergie électrique a plutôt été sous-estimée. Au travers d'installations qui sont apparues comme des contres références, des solutions électriques ont été mises en place dans des bâtis mal adaptés en terme d'isolation. L'ambition de l'agence est de renforcer notre collaboration avec les architectes le plus en amont possible des projets. L'objectif est de leur faire connaître, apprécier et intégrer au mieux nos techniques et réalisations les plus performantes et les plus innovantes. ■

CONTRAINTES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CHOIX D'UNE INSTALLATION DE CLIMATISATION

Le choix d'une installation de climatisation obéit à deux types de critères.

Critères de sélection, les solutions possibles :

Les critères sont imposés par l'architecture des locaux et concernent :

- La puissance frigorifique nécessaire (faible < 2,5 kW, moyenne < 4,5 kW, forte > 4,5 kW),
- Les possibilités d'implantation des différents éléments de l'installation,
- Le nombre de points de fourniture de froid (en se limitant à deux locaux au maximum).

Critères de choix, le choix final :

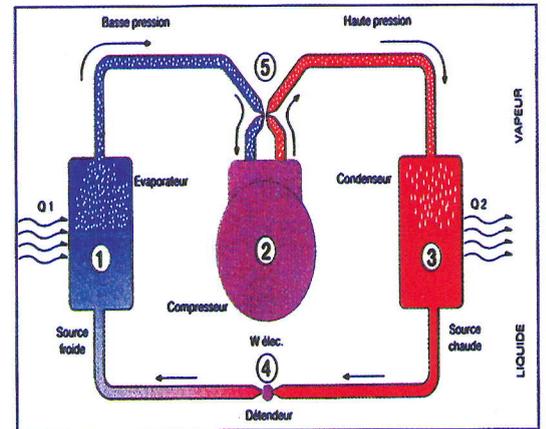
On peut distinguer :

- Les critères économiques : coût d'investissement (fourniture et pose), coût de fonctionnement,
- Les critères de confort : confort thermique, confort acoustique, renouvellement d'air,
- Les critères esthétiques : bien qu'importants dans le choix final, ils sont difficiles à généraliser et doivent être envisagés au travers de l'étude architecturale,
- Appareil mobile ou fixe.

Pour ce qui concerne la fonction chauffage, on peut noter que pratiquement tous les appareils sont capables de l'assurer, soit par réversibilité thermodynamique,

de trésorerie de 25 % de l'investissement et d'une économie d'impôt de 4 à 8 % sur la durée de l'amortissement. Le législateur souligne ainsi l'excellent rendement énergétique de ces systèmes et renforce encore l'intérêt économique de la climatisation réversible électrique.

LE CIRCUIT FRIGORIFIQUE À COMPRESSION



1 Echangeur évaporateur - 2 Compresseur - 3 Echangeur condenseur
4 Détendeur - 5 Vanne 4 voie (réversibilité)

soit par ajout de résistance(s) et par cumul éventuel des deux solutions. Le seul critère à prendre en compte sera la réversibilité thermodynamique.



Equipe commerciale de EDF Agence Electricité Développement Auvergne-Limousin

12, avenue Marx-Dormoy
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

Résidentiel

Michel Pennacino

06 85 72 57 95 - Dép. 63

Isabelle Moutarde

06 87 75 17 40 - Dép. 03/43

Tertiaire

Frédéric Feoux Milan

06 85 72 58 04 - Dép. 63

Laure Malatray

06 85 72 57 93 - Dép. 43

Sandra Bourret

06 85 72 58 08 - Dép. 03

Pierre Leygonie

06 85 72 58 00 - Dép. 15

Alain Rousset

06 85 72 57 98 - Dép. 03

Jean Paul Dessalles

06 85 72 58 03 - Dép. 03/43/63

(santé)

Industrie

Philippe Costa

Animateur Industrie

06 85 72 58 12

Tout le territoire

Patrick Forestier

Animateur Tertiaire

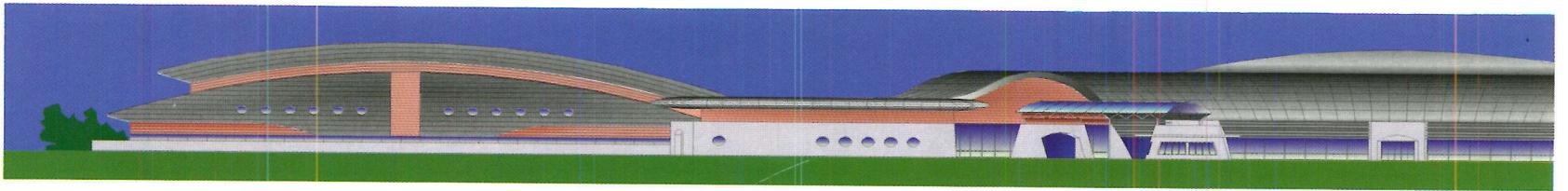
06 85 72 58 05

Tout le territoire.

DE NOUVEAUX AVANTAGES FISCAUX POUR LA CLIMATISATION REVERSIBLE ELECTRIQUE

Depuis le 10 février 1999, les pouvoirs publics permettent aux entreprises qui se dotent de ce type d'installation de bénéficier d'un avantage fiscal intéressant.

La climatisation réversible permet de produire, à partir du même appareil, du rafraîchissement et du chauffage. Cette technologie s'appuie sur le principe de la pompe à chaleur. Avec 1 kWh électrique consommé, 3 kWh thermiques sont obtenus (chauffage ou climatisation). Ces mesures fiscales se traduisent dès la première année par un gain



LA GRANDE HALLE D'Auvergne

Ouverte et compétitive, chaleureuse et solidaire, notre Région d'Auvergne avait besoin d'un lieu pour ses manifestations nationales et internationales. La Grande Halle d'Auvergne et le Zénith accueilleront des salons, des congrès et des spectacles en Région d'Auvergne. La construction de ce grand Parc d'expositions a été décidée par le Conseil Régional d'Auvergne. Il sera le seul équipement du genre au centre de la France entre Lyon et Bordeaux, Orléans et Montpellier. La Grande Halle d'Auvergne, c'est aussi un nouveau pari architectural s'intégrant parfaitement dans l'environnement et l'identité culturelle de l'Auvergne. Notre Région d'Auvergne et sa capitale régionale confirment ainsi leur vocation d'être des destinations phares en étant au cœur de l'événement, qu'il soit économique, artistique ou sportif.

Zénith pour de grands spectacles 1 600 à 8 500 places - Halls d'Expositions pour Salons et Foires
Salle polyvalente modulable / 4 salons - Centre de conférences / 600 places

Une réalisation du Conseil Régional d'Auvergne

